

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4337 du Vendredi 5 Juin 2026 - 75^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.frSecus aut

DIOCESE DE NKAYI

Mgr François H. Mbouanguï succède à Mgr Daniel Mizonzo

La succession au siège épiscopal diocésain a été annoncée lundi 1^{er} juin 2026 par le Nonce apostolique, Mgr Relwendé Kisito Ouedraogo. (P.8)



Mgr François Halyday Mbouanguï cross en main

SANTE



Le ministre Juste Désiré Mondélé (à la 2^{ème} place) et les autres panélistes (P.3)

Investir dans l'assainissement pour éviter les maladies

PME

Des jeunes se lancent dans l'entrepreneuriat agricole

(P.12)

FINANCE

L'ONEC-C déclare la guerre aux cabinets illégaux

(P.12)



Brice Voltaire Etou Obami

CANAL+

DONNONS DE LA VOIX !



LE DECODEUR HD
A 1000 F.CFA TTC
DES LA FORMULE EVASION
+ INSTALLATION OFFERTE

REABONNEZ-VOUS
A VOTRE FORMULE HABITUELLE
30 JOURS OFFERTS**
A TOUTES LES CHAINES

92 92

BACCALAUREAT GENERAL 2026

Plus de 100 000 candidats ont composé dans un climat serein

(P.13)

EDITORIAL

Le bac, passeport de la vie

ANNONCES

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA

01 Rue Kikouimba Mougali, Arrondissement 4
BP.: 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 05.543.03.93
E-mail bouboutouetude @ Gmail.com; Brazzaville (République du Congo).

TANGO SECURITE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPERSONNELLE

Capital social: 1.000.000 de francs CFA

Brazzaville, Rue Béhangle — Hôtel Hypocampe Centre-ville (Rép. du Congo).

INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du vingt neuf octobre deux mil vingt cinq, reçu par Maître **Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA**, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de Poto-Poto **folio 189/12 numéro 5464** il a été constitué une Société Commerciale ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Pluripersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts.

Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: Gardiennage Protection-Surveillance-Sécurité (GPS Sécurité) - Alarme - Escorte de fonds Gard du corps - Camera audio vision Brigade canine. Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Dénomination Sociale: La Société prend la dénomination suivante: TANGO SECURITE S.A.R.L.

Siège Social: La Société est fixée à Brazzaville, rue Béhangle — Hôtel Hypocampe Centre-ville (République du Congo).

Durée: La durée de la Société est de 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital Social: Un Million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement.

Administration: La Société est gérée et administrée par Monsieur **SKAIRY Farouk**, Gérant de ladite société, demeurant à Brazzaville, rue Béhangle - Hôtel Hypocampe Centre-ville..

Dépôt Légal: Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le vingt deux décembre deux mil vingt cinq.

Immatriculation: La Société dénommée **TANGO SECURITE S.A.R.L.**, est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro **RCCM: BZV- 01-2025-B12-00319**.

POUR AVIS

Maître J.B. BOUBOUTOU BEMBA
Notaire

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA

01 Rue Kikouimba Mougali, Arrondissement 4
BP.: 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 05.543.03.93
E-mail bouboutouetude @ Gmail.com, Brazzaville (République du Congo).

MOZA PLAY

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPERSONNELLE

Capital social: 1.000.000 de francs CFA

Brazzaville, 2268 Avenue Loutassi Plateau des 15 ans (Rép. du Congo).

INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du quatorze janvier deux mil vingt six, reçu par Maître **JeanBaptiste BOUBOUTOU BEMBA**, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de talangaï, **folio 013/1, numéro 028** il a été constitué une Société Commerciale ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Pluripersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts.

Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: **Transaction financière - Tout ce qui est intelligence artificiel et numérique.**

Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Dénomination Sociale: La Société prend la dénomination suivante: **MOZA PAY S.A.R.L.**

Siège Social: La Société est fixée à Brazzaville, 2286 avenue Loutassi - Plateau des 15 ans.

Durée: La durée de la Société est de 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital Social: Un Million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement.

Administration: La Société est gérée et administrée par Monsieur **KOUOSSA Armel ADO**, Gérant de ladite société, demeurant à Brazzaville au numéro 40 de la rue Nkoua NgoloKinssoundi.

Dépôt Légal: Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le dix sept mai deux mil vingt quatre.

Immatriculation: La Société dénommée **MOZA PLAY S.A.R.L.**, est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro **RCCM: BZV- 01-2026-B12-00036**.

POUR AVIS

Maître J.B. BOUBOUTOU BEMBA
Notaire

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE
Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants :

ANNONCE LEGALE N°006/2026/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CITE

N°	REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR./DPT	REQUERANTS
		Sections	Blocs	Parcelle	Superficie			
1.	14641 DU 19/05/25	P	40	09	275.45 m ²	MVOU MVOU	02	ETROUBEKA Ossema Prince
2.	15077 DU 16/11/25	CF	43	08	497.27 m ²	MONT KAMBA	04	IMOSSIO BEGOUME
3.	15257 DU 09/02/26	CG	100	04 bis	231.30 m ²	KOUFOLI	05	OYANDZA André Andreche
4.	15031 DU 29/10/25	ADG	75	04	250.00 m ²	MONGO KAMBA	05	MAKAMBILA Karel-Gloire
5.	15128 DU 05/12/25	X	82	08	216.72 m ²	TIE TIE	03	MOUSSONGO-MILANDOU Ulrich Exaoussé et MOUSSONGO-MILANDOU née BATA PAMBOU Blanche Hurcilla
6.	15173 DU 31/12/25	T	27	07	509.71 m ²	MATENDE	02	NIANGADOU Goundou
7.	15122 DU 04/12/25	T	32	02,03,07 et 08	1587.69 m ²	MAHOUATA	02	Complexe Scolaire Sainte Emilienne D'ETABA
8.	14667 DU 03/06/25	ACL 1	312	11	375.00 m ²	VINDOULOU	05	MAKOSSO-PAKA José-Ivanant
9.	14529 DU 18/03/25	S	49	18	316.26 m ²	MATENDE	02	ALI YACOUBA
10.	15086 DU 20/11/25	AB	58	05	337.20 m ²	SONGOLO	05	OKANA Schoel Nodin
11.	15144 DU 15/12/25	AB	01	05	400.00 m ²	SONGOLO	05	YARA Sekou
12.	14141 DU 05/09/24	AR	84	14	300.00 m ²	VOUNGOU	03	NKOUNKOU OUNIOUZA Aubierge judicaëlle
13.	14567 DU 07/04/25	ABX3	64	03	500.00 m ²	LEMBA	LOANGO	MISSIDI-PLACIDE Marthe Danielle Destinée
14.	9967 DU 20/06/19	CF	192	1 à 8	4000.00 m ²	MONT KAMBA	04	DUVAL née NGOUONO MAMPPEME Irene
15.	14756 DU 16/07/25	AD suite	102	05	500.00 m ²	MBOTA RAFFINERIE	05	NGATSE ONDONGO Armand
16.	15091 DU 25/11/25	W	03	03	300.00 m ²	TIE TIE	03	GANFOULA GANVIET Stanvie Eminentha Vertu et GANFOULA GANVIET Stevinat C.
17.	15215 DU 23/01/26	BZ	37	05	500.00 m ²	TCHIBALA	05	TOUDISSA NTONDELE Rauldy Gilchrist
18.	15229 DU 27/01/26	AB	16	02	1190.00 m ²	SONGOLO	05	Mr MAFOUKOU Roger et Mme MAFOUKOU née NKODIA Léa Olga Clarisse
19.	15089 DU 25/11/25	ACK	198	09	493.75 m ²	VINDOULOU	05	NIAMBA Lucien
20.	15056 DU 06/11/25	AH	100	07 bis	300.00 m ²	MAKAYABOU	05	NZOMPOKO PEMBA Beau Brin
21.	14642 DU 20/05/25	Q	24	05	331.60 m ²	ROY	02	DRAMERA Mamadou
22.	13793 DU 27/02/24	V	68	13	231.75 m ²	TIE TIE	03	EPOUX BOUNGOU-PELLE
23.	13345 DU 07/07/23	CN	59	08	357.24 m ²	DOUANIER	04	NGAMBAON née AHOUE OKAKA Estelle Armelin
24.	14866 DU 02/09/25	CG 2e Tranche	02	4,5bis, 6bis et 8	3065.61 m ²	KOUFOLI	05	MADIARI Chyde Lourde
25.	14948 DU 07/10/25	CN	98	07	400.00 m ²	VINDOULOU	04	CHITOU Sekinath Oluwatoyin Abeo Rose-Monde
26.	13832 DU 13/03/24	R	20	06 bis	212.72 m ²	REX	01	DIABY Mamadou
27.	15187 DU 08/01/26	CJ2	05	08	500.00 m ²	VINDOULOU	05	IBARRA Simplice
28.	14895 DU 16/09/25	ACJ	172	03	500.00 m ²	MONT KAMBA	05	TSANGOU WANVOUKISSA Guichard
29.	5437 DU 27/06/14	CN	344	02	500.00 m ²	PLATEAU HINDA	04	AMOKO ITOKO Antyane et MOUKOURI Lauryle Océane, MOUKORI BOUTOTO Northia Esther (Régularisation)
30.	15230 BIS DU 20/02/26	AL	148	04	360.00 m ²	LOANDJILI	04	KOUKELET Prince Foukhet Debonnet
31.	15260 BIS DU 04/03/26	AB	16	03	637.91 m ²	SONGOLO	05	La Société MAFRICOM SARL
32.	15248 BIS DU 26/02/26	AL	44	01 ter	233.67 m ²	LOANDJILI	04	MOUANOU NIANGOU Ida Julienne
33.	15210 DU 21/01/26	AE	26	05	465.50 m ²	SIAFOUMOU	05	IKOMBO Joël Ange
34.	14890 DU 16/09/25	X	58	02	150.00 m ²	MBOUKOU	03	PATHA Fernand Gilson
35.	14056 DU 25/07/24	CW1	24	03 et 04	1000.00 m ²	KUNGU	LOANGO	SONGO Guy Richard
36.	15267 DU 12/02/26	/	08 et 09	Domaine	7058.80 m ²	HINDA	HINDA	La Société CONGO XINDI LOGISTIQUE SARLU
37.	15124 DU 04/12/25	L	117	06	270.11 m ²	SAINT PIERRE	01	ILIMBI Rodez Aubin
38.	15296 BIS DU 25/03/26	AD	36	02	667.17 m ²	MBOTA RAFFINERIE	05	MISSAMOU Janvhy Gracielle
39.	15151 DU 17/12/25	V	15	06 bis	275.00 m ²	TIE TIE	03	BOUCKOULOU Lydie Gracella Luna
40.	13350 DU 07/07/23	CG	114	03	500.00 m ²	KOUFOLI	05	MOUNKASSA SALAMIATE Exaucé Serge Adlin
41.	15046 DU 04/11/25	AL	127 bis	09	335.09 m ²	LOANDJILI	04	OVU Marina Prisca
42.	14880 DU 10/09/25	ACV	31	01 et 14	1000.00 m ²	MENGO	LOANGO	MOUSSESSIE Marcel

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 18 mai 2026

Pour l'insertion légale
Yvon Faustin Magloire OKEMBA

PROMISE

Un catalyseur de croissance, d'innovation et d'emplois !

La ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, a présidé le 27 mai 2026 un panel de haut niveau consacré au développement de l'entrepreneuriat, à la structuration des chaînes de valeur et à la promotion de l'emploi des jeunes en République du Congo.

Cette rencontre a réuni des membres du Gouvernement, le président du groupe de la Banque africaine de développement, la directrice régionale du PNUD, ainsi que des partenaires au développement, des institutions financières internationales, des investisseurs et des acteurs du secteur privé. L'objectif a été d'identifier des solutions concrètes de financement et de partenariat. Pour la ministre, cette rencontre est une plateforme de dialogue stratégique, axée sur l'action, visant à structurer des investissements bancables autour d'un programme majeur porté par le Gouvernement: le Programme multisectoriel intégré de soutien à l'entrepreneuriat (ProMISE). Pour la période 2026-2031, les besoins de financement du programme sont estimés à 315 millions de dollars américains.

Une réponse structurelle au chômage des jeunes

Selon la ministre, ProMISE constitue une réponse structurelle au défi du chômage au Congo. Son ambition se résume en une formule claire: «Un jeune, une entreprise». Elle a souligné que le chômage des jeunes demeure l'un des principaux problèmes économiques et sociaux du continent. «Des milliers de jeunes, diplômés ou non, disposent d'idées, d'énergie et de volonté, mais se heurtent à trois obstacles majeurs: l'absence de financement, le manque d'accompagnement technique et la difficulté d'accès aux marchés», a-t-elle déclaré, en détaillant les axes du programme ProMISE.

Miser sur la position stratégique du Congo

La ministre a rappelé que,

grâce à sa position en Afrique centrale et à son accès à l'Atlantique via le port en eau profonde de Pointe-Noire, le Congo est «idéalement placé» pour tirer profit de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Elle a affirmé que soutenir ProMISE, c'est investir dans la jeunesse africaine, dans des emplois durables, dans la transformation locale des ressources et dans l'émergence du «Made in Congo». Elle a ensuite lancé un appel aux partenaires: «Nous recherchons désormais des partenaires capables de transformer cette vision en résultats concrets. La République du Congo ne vous invite pas uniquement à financer un programme: elle vous convie à contribuer à la transformation structurelle de son économie».

Faire du leadership féminin un levier de prospérité

Le 28 mai, la ministre a également pris part à une activité du réseau africain des femmes leaders, organisée en marge des Assemblées Annuelles de la Banque Africaine de Développement, sur le thème: «Bâtir l'avenir de l'Afrique: investir dans le leadership des femmes au service d'une croissance transformatrice».

À cette occasion, elle a insisté sur le fait que l'avenir économique du continent dépend de la capacité à libérer pleinement le potentiel des femmes africaines. «Quand une femme entreprend, ce n'est pas seulement une activité économique qui se met en place: c'est toute une famille qui se stabilise, une communauté qui progresse et une nation qui se transforme», a-t-elle déclaré. Elle a relevé plusieurs difficul-



Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma



Pour la postérité

tés auxquelles font face les femmes cheffes d'entreprise, notamment: l'accès limité au financement; l'insuffisance de garanties bancaires; la difficulté à accéder aux marchés; le manque d'accompagnement technique; et, dans certains cas, des barrières socioculturelles.

La ministre a précisé que son ministère travaille chaque jour à renforcer un environnement favorable à l'émergence des femmes entrepreneures. «À travers nos structures sous-toutelles, des résultats encourageants sont déjà visibles», a-t-elle indiqué. Elle a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à construire un écosystème entrepreneurial plus inclusif, plus dynamique et plus compétitif. Enfin, elle a rappelé que sou-

tenir le leadership des femmes ne consiste pas seulement à financer des activités économiques. «Cela revient à construire une nouvelle vision du développement africain fondée sur l'innovation, la résilience, l'équité et la transformation structurelle de nos économies», a-t-elle ajouté.

Elle a recommandé d'encourager les femmes à investir dans des secteurs stratégiques: industries agroalimentaires, technologies numériques, énergies renouvelables, économie verte, transformation locale des matières premières, industries culturelles et créatives. «La transformation de l'Afrique ne se fera pas sans les femmes», a-t-elle conclu.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Le bac, passeport de la vie

C'est le diplôme le plus emblématique des diplômes du cursus scolaire au Congo. Plus les années passent et plus le Congolais estime que parmi ses mentions scolaires doit forcément figurer le Baccalauréat, le BAC. Mardi dernier se sont ouvertes sur toute l'étendue du pays, les épreuves écrites du Baccalauréat cuvée 2026. Des milliers d'adolescentes et d'adolescents ont pris d'assaut les centres d'examen, avec un fort déploiement de policiers, de sapeurs-pompiers et de professionnels d'encadrement de l'éducation nationale et un contrôle strict.

Le Bac de cette année est organisé dans un contexte sécuritaire particulier. Malgré des mesures assez visibles et parfois spectaculaires, la délinquance juvénile dans les grandes villes n'a pas baissé autant qu'on aurait souhaité. La contrer est aussi causes de nombreux dérapages des forces de l'ordre, de sorte que l'opinion semble divisée entre la volonté d'éradication et le choix de méthodes plus respectueuses. Cette polémique se poursuivra au-delà du Bac de cette année, c'est sûr. Mais restera toujours, intacte, la grosse interrogation sur la valeur de nos diplômés: à quoi servent-ils ?

Dans nos quartiers, les jeunes sont nombreux qui s'assoient sur leur Bac ou même sur des diplômes supérieurs et qui exercent des petits métiers. Ils sont démotivés et déprimés devant l'engorgement de la Fonction publique jadis pourvoyeuse indiscutable et automatique d'emplois. Durant la dernière campagne électorale, le Chef de l'Etat a eu les mots que ces jeunes ne voulaient pas entendre: «La Fonction publique est presque saturée; prenez-vous en charge; adonnez-vous à l'entrepreneuriat». Au cours de cette année aussi, est intervenue la mesure qui impose au député d'être détenteur d'un baccalauréat au minimum. Cela valorise-t-il ce diplôme ou le désigne-t-il comme marchepied social ?

Tout est-il que dans les 300 centres d'examen ouverts cette année pour le Bac 2026 et parmi les plus de 100.000 élèves qui y ont été admis à passer leur examen, sortira le cadre que le Congo attend. C'est une grande responsabilité pour eux et pour nous: parents, fonctionnaires de l'Etat, gestionnaires et politiques de tous types sommes interpellés par une jeunesse de plus en plus nombreuse et de plus en plus diplômée. Nous avons connu une élection présidentielle relativement bien tenue, que le Bac de cette année se passe dans les meilleures conditions et nous aurons marqué un pas de qualité. Mais il ne suffira pas d'organiser une session de Bac «propre», il faudra aussi améliorer le contenu des études des apprenants.

Albert S. MIANZOUKOUTA

sur le financement des investissements dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en Afrique. Le thème retenu cette année par l'Union africaine a été «Assurer la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'agenda 2063». Les experts ont révélé que l'assainissement n'est pas seulement lié aux infrastructures, c'est une question de dignité humaine, de santé publique, de capital humain, de productivité et de résilience, ainsi que de développement durable. Pendant trop longtemps, les investissements dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène sont évalués sous le prisme étroit du financement. Portant les investissements dans l'eau et l'assainissement génèrent des rendements en faveur de la population. Investir

s'épanouir dans le secteur de l'assainissement.

Le ministre Juste Désiré Mondélé a expliqué les barrières principales dans le secteur de l'assainissement qui empêchent l'obtention du financement et quelques défis. «Nous avons organisé une première conférence sur l'assainissement avec l'appui des partenaires techniques et financiers pour avoir des instruments qui vont nous permettre d'arriver à moduler et à structurer les investissements. Parmi ces instruments, il y a la politique nationale de l'assainissement, il sera obligé d'investir plus dans la prise en charge des malades et de tout ce qu'on peut imaginer en termes de conséquences liées aux maladies hydriques et aux épidémies. Les obstacles sont nombreux, par exemple le déficit financier, parce que les besoins sont énormes. La mobilisation des ressources est faible. Il faut mettre un accent particulier sur le financement privé et public pour que la question de l'assainissement soit prioritaire pour qu'elle ne devienne pas accessoire». L'assainissement est aussi une niche d'emploi, a-t-il ajouté.

Philippe BANZ

SANTE

Investir dans l'assainissement, c'est éviter les maladies

Lors des assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD) tenues à Brazzaville du 26 au 29 mai 2026, il a été organisé plusieurs panels de haut niveau pour débattre du financement des différents secteurs. Le secteur de l'eau et de l'assainissement est confronté à un déficit de financement. Le panel tenu mercredi 27 mai 2026 a été animé par les membres du Gouvernement dont Juste Désiré Mondélé, ministre en charge de l'assainissement et de l'entretien routier, ainsi que des experts en la matière, notamment les responsables de certaines organisations internationales et les cadres de la BAD. Les débats soulevés ont signifié que l'Afrique a mis l'eau et l'assainissement au cœur de l'agenda 2063 du développement.

Ces débats ont été axés autour des défis relatifs à l'assainissement. La discussion n'a pas été seulement sur le financement d'infrastructures, mais aussi sur la résilience publique, notamment la dignité humaine. L'Afrique continue de faire face à des menaces de sa santé publique. Les questions d'assainissement et d'hygiène se posent avec acuité. Les financements disponibles sont largement en-de-

çà des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de la vision de l'Afrique. Il est donc question de susciter l'intérêt et la confiance des investisseurs. L'épidémie d'Ebola après celle de la COVID vient rappeler que les coûts du sous-investissement dans l'assainissement et dans les systèmes publics se mesurent non seulement en termes économiques, mais également en pertes humaines. L'histoire n'a



Le ministre Juste Désiré Mondélé (à la 2^{ème} place) et les autres panélistes

cessé de montrer qu'aucun pays n'a réalisé un développement rapide et inclusif sans mettre l'accent sur l'assainissement, l'hygiène et le système de santé publique. Pour les conférenciers, il ne faut pas seulement voir le financement, mais surtout la mise en œuvre des

projets dans le renforcement du niveau politique pour la coordination institutionnelle des mécanismes de coordination solide et les moyens de réaliser ses objectifs pour les communautés. Les échanges de la session ont été un dialogue de haut niveau

tir dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement renforce les économies et protège les écosystèmes. Maintenant, il est question de renforcer les systèmes de gouvernance, améliorer la préparation des projets pour réduire les risques des investissements. L'Afrique doit

Les Grands Moulins de Pointe-Noire

Société anonyme avec Conseil d'administration,
Ayant son siège social : au Moulin, dans l'enceinte du Port Autonome de Pointe-Noire, BP 871,
R.C.CM : CG-PNR-01-2004-814-01011
Pointe-Noire, République du Congo

1. Aux termes du procès-verbal du Conseil d'administration, tenu au Kansas (Etats-Unis d'Amérique), en date du **28 juin 2025**, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le **19 mars 2026**, sous le n°2361, folio 033/50, les Administrateurs de la société ont notamment décidé de :

Prendre acte de la démission de **Monsieur Richard PRINCE** de son mandat d'administrateur de la société, avec effet au 1er juillet 2025,

* Coopter **Monsieur Bruno LARDIT** en qualité d'administrateur, en remplacement de **Monsieur Richard PRINCE**, Administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2026, sous réserve de la ratification de cette nomination faite à titre provisoire, par la prochaine Assemblée générale ordinaire,

* Prendre acte de la démission de **Monsieur Richard PRINCE** de ses fonctions de Directeur Général de la société, avec effet au 1er juillet 2024

* Nommer **Monsieur Bruno LARDIT**, en qualité de nouveau Directeur Général de la société, en remplacement de **Monsieur Richard PRINCE**, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2026,

* Constaté la démission du **Cabinet Deloitte Touche Tohmatsu**, de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire et de proposer la nomination de **Monsieur Sylvain MBOUSSA**, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire,

* Constaté la démission de **Monsieur Jaouhar Ben Eid**, de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant et de proposer la nomination du **Cabinet SOCEC**, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant,

2. Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée

générale ordinaire annuelle, tenue au Kansas (Etats-Unis d'Amérique), en date du 30 juin 2025, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le **19 mars 2026**, sous le n°2359, folio 033/48, duquel les actionnaires de la société ont notamment décidé de :

* Ratifier la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 28 juin 2025, de **Monsieur Bruno LARDIT**, en qualité d'administrateur, en remplacement de **Monsieur Richard PRINCE**, Administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2026,

* Nommer **Monsieur Sylvain MBOUSSA**, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2026, à tenir en 2027, avec effet au 1er janvier 2024,

* Nommer le **Cabinet SOCEC**, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2026, à tenir en 2027, avec effet au 1er janvier 2024.

Dépôt desdits actes a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 19 mai 2026, respectivement sous les numéros **CG-PNR-01-2026-D-00421** et **CG-PNR-01-2926-D-00422**. L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée sous le numéro **CG-PNR-OI-2026-M-07915**.

Pour avis,
Le Conseil d'administration

MERCURIA EXPLORATION & PRODUCTION CONGO

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration
Au capital de 100.000.000 de Francs CFA
Siège social: 236, Boulevard du Général Charles de Gaulle,
Immeuble les Palmiers, 2ème étage, RCCM N° CG-PNR-01-2020-B15-00001,
Pointe-Noire, République du Congo

1. Aux termes du procès-verbal du Conseil d'administration de la société, en date à Genève (Suisse) du **11 avril 2025**, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'enregistrement de Pointe-Noire Centre), sous le numéro **1498 folio 134/26**, les Administrateurs de la société ont notamment décidé de :

-coopter **Monsieur Luke WOODARD**, en qualité d'Administrateur, en remplacement de **Monsieur Robert LAWSON**, Administrateur démissionnaire, pour la durée restant à couvrir du mandat de son prédécesseur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2027, sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine Assemblée générale ordinaire ;

-nommer, suite à la démission de **Monsieur Robert LAWSON** de ses fonctions de Président du conseil d'administration, **Monsieur Luke WOODARD**, en qualité de nouveau Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'Administrateur, sous réserve de la ratification par la prochaine Assemblée générale ordinaire de sa nomination en qualité d'Administrateur;

2. Aux termes du Procès-verbal du Conseil d'administration de la société, en date à Genève (Suisse) du 25 juin 2025, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'enregistrement de Pointe-Noire Centre), sous le numéro **1494 folio 134/22**, les Administrateurs de la société ont notamment décidé de prendre acte du remplacement du commissaire aux comptes titulaire, **DELOITTE & TOUCHE CONGO**, qui a fait part de son empêchement à exercer sa mission jusqu'au terme de son mandat, par **Monsieur Sylvain MBOUSSA**, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le **31 décembre 2025**;

3. Aux termes du Procès-verbal des décisions de l'Actionnaire unique, statuant dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire annuelle, en date **25 juin 2025**, enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre), le **24 juillet 2025**, sous le numéro **1495, folio 134/23**, l'actionnaire unique a notamment décidé :

- de ratifier la nomination de **Monsieur Luke Woodard**, en qualité d'administrateur de la société, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du **11 avril 2025**, pour la durée restant à couvrir du mandat de son prédécesseur démissionnaire, **Monsieur Robert LAWSON**, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2027;

- de nommer **Monsieur Paulin KALI TCHIYEMBI**, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de **Monsieur Sylvain MBOUSSA**, pour la durée restant à couvrir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2025**.

Dépôt des actes susvisés a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, respectivement sous les numéros **CG-PNR-01-2025-D-01385**, **CG-PNR-01-2025-D-01382** et **CG-PNR-01-2025-D-01378**.

L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée sous les numéros **CG-PNR-01-2025-M-06718**.

Pour avis,
Le conseil d'administration.

ENDEMIES

A la recherche des financements



Le ministre de la Santé et de la Population, Jean-Rosaire Ibara, a procédé le 1^{er} juin 2026 au lancement du dialogue-Pays inclusif sur la tuberculose, le Vih-sida et le paludisme en République du Congo. Cette rencontre, organisée en présence de l'ensemble des parties prenantes, vise à contribuer à l'élaboration de la demande de financement GC8 auprès du Fonds mondial pour la période 2027-2029, couvrant les trois pathologies prioritaires ainsi que le renforcement du système de santé.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du représentant résident de l'OMS-Congo, le Dr Vincent Dossou Sodjinou; la conseillère du chef de l'Etat, cheffe du département Santé et population; des représentantes du PNUD, Mme Adama-Dian Barry et de l'UNICEF, Mme Mariavittoria Ballotta; le représentant résident de Catholic Relief Services (CRS), le Dr Alemayehu Gebremariam; des partenaires techniques et financiers, ainsi que la société civile.

Elle avait pour objectif d'informer les acteurs départementaux, nationaux, ainsi que le grand public du soutien apporté par le CCN-Congo et ses partenaires au dialogue-Pays inclusif. Afin de répondre aux besoins croissants et conformément aux procédures du Fonds mondial, le

Congo élabore une demande de financement conjointe Vih/ Tuberculose et Paludisme/ RSS dans le cadre du cycle 8 (GC8). Cette approche permettra d'appuyer l'atteinte des objectifs des plans stratégiques nationaux; de renforcer la cohérence des stratégies et de mobiliser les ressources nécessaires.

Ce processus implique la conduite des mini-dialogues thématiques avec la participation de l'ensemble des acteurs concernés, afin de garantir une concertation inclusive, le partage d'expériences et l'élaboration de recommandations consensuelles.

La soumission de la demande de financement est prévue pour la première fenêtre, fixée au 8 juin 2026.

Le dialogue-Pays constitue une étape-clé du processus d'élaboration de la demande de financement. Il vise à garantir les priorités soumises au Fonds mondial et reflète



De gauche à droite le représentant de l'OMS, le Ministre de la santé et de la Population et la Présidente Comité de Coordination Nationale des Projets financés par le Fonds mondial (CCN)

les besoins des populations, des orientations stratégiques nationales et les recommandations des parties prenantes. Pour la présidente du comité de coordination national du CCN, Mme Valérie Maba, son ambition est de mobiliser l'ensemble des forces vives de la République.

Le représentant résident de l'OMS-Congo, le Dr Vincent Dossou Sodjinou a appelé les différents acteurs impliqués dans ce dialogue à faire des choix judicieux, efficaces et surtout à haut impact pour garantir la couverture sanitaire. «Avec le prochain financement, investissons au moins 20% de deniers dans un système de santé résilient», a-t-il suggéré.

Il a réaffirmé l'engagement

constant et son engagement en faveur du système de santé congolais et du bien-être des populations. Il s'est réjoui des avancées significatives réalisées dans le cadre de ce partenariat dans la lutte contre les trois pandémies. Pour Jean-Rosaire Ibara, la future subvention en rapport avec le 8ème cycle de financement doit être conçu comme un instrument de concentration des ressources sur les inter-

de la notation du 8ème cycle de financement à venir. «Cette situation nous impose une discipline de gestion plus rationnelle et plus forte. En effet, chaque ressource devra être orientée vers les interventions les plus efficaces, les plus efficaces et les plus susceptibles de produire un impact durable», a-t-il poursuivi.

Le ministre a réaffirmé la disponibilité de son département à accompagner ce processus dans un esprit de rigueur, de transparence et de responsabilité, tout en saluant le rôle du CCN dans l'accompagnement de ce dialogue ainsi que l'engagement constant du Fonds mondial, etc.

«Ensemble, nous avons l'opportunité de bâtir une demande de financement ambitieuse, inclusive et alignée sur des priorités nationales afin d'accélérer les progrès vers l'élimination du Vih-sida, de la tuberculose et du paludisme, tout en renforçant notre système de santé», a-t-il conclu.

Cyr Armel YABBAT-NGO



Photo de famille

des partenaires techniques et financiers pour l'appui normatif, le suivi des résultats et de la redevabilité. «Choisissons aujourd'hui les interventions qui sauvent l'homme des vies humaines».

Le ministre de la santé a exprimé sa gratitude au Fonds mondial pour son accompa-

gnement à fort impact. «Elle devrait consolider les acquis, corriger les insuffisances et soutenir les transformations profondes de notre système de santé», a déclaré le ministre.

Il a insisté sur l'un des points essentiels de cette rencontre en rapport avec la diminution

PARLEMENT

Les grands chantiers législatifs de la session de juin

À quelques jours de l'ouverture de la 12^e session ordinaire dite administrative, du 2 juin 2026, les deux chambres du Parlement congolais ont tenu leurs conférences des présidents, le 26 mai 2026 à Brazzaville. Des réunions présidées respectivement par Isidore Mvouba et Pierre Ngolo, en présence du Premier ministre, Anatole Collinet Makosso.

À cœur de ces concertations: la définition des priorités législatives d'une session qui s'annonce dense entre réformes institutionnelles, questions éducatives, aviation civile et enjeux mémoriels. Les présidents des différentes commissions parlementaires ont ainsi arrêté un ordre du jour composé de sept points pour l'Assemblée nationale et de cinq pour le Sénat.

À l'Assemblée nationale, plusieurs textes majeurs figurent parmi les dossiers inscrits à l'agenda. Il s'agit notamment du débat d'orientation budgétaire, du projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre le gouvernement de la République du Congo et celui de la Fédération de Russie sur la promotion et la protection réciproque des investissements, ainsi que du projet de loi portant création de la Caisse des dépôts et consi-

gnations. Les députés examineront également le projet de loi portant création de l'Autorité nationale des enquêtes et d'analyse pour la prévention des accidents et incidents de l'aviation civile, sans oublier la réforme du système éducatif congolais à travers un texte fixant l'organisation du secteur en République du Congo. «L'ordre du jour comprend également des séances de questions d'actualité ainsi que des questions orales au gouvernement avec débat», a précisé le deuxième secrétaire de l'Assemblée nationale, Pascal Leyinda. Au Sénat, plusieurs points rejoignent ceux inscrits à l'Assemblée nationale. Mais la chambre haute entend aussi imprimer sa marque sur des sujets à forte portée symbolique et sociétale. Ainsi, la rapporteuse du Sénat, Elisabeth Mapaha, a



Elisabeth Mapaha

annoncé l'inscription d'une proposition de loi relative à la reconnaissance historique de la traite négrière transatlantique et à l'accès exceptionnel à la nationalité congolaise pour les afro-descendants. Une autre proposition de loi portant lutte contre le tribalisme et autres faits assimilés figure également parmi les textes attendus. La conférence des présidents du Sénat a, par ailleurs, validé l'ensemble des documents relatifs à l'organisation des travaux de la session, notamment la répartition des affaires par commission, le calendrier ainsi que le projet de pro-



Pascal Leyinda

gramme des séances. «Le Sénat demeure disposé à recevoir du gouvernement, en cours de session et selon les urgences, de nouvelles affaires à inscrire à l'ordre du jour», a souligné Elisabeth Mapaha à la clôture de son rapport. Dans un contexte marqué par des attentes sociales croissantes et des enjeux économiques régionaux importants, cette session parlementaire pourrait bien donner le ton des grandes orientations politiques et institutionnelles des prochains mois au Congo.

KAUD

POINTE-NOIRE

Les Ponténégrines sensibilisées à la conquête des marchés publics

La Direction générale du contrôle des marchés publics (DGCMP), avec l'appui de la Banque mondiale à travers le Programme d'accélération de la gouvernance institutionnelle et des réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR), a organisé, le 23 mai 2026 à Pointe-Noire, la dernière étape du cycle national de sensibilisation des femmes aux marchés publics.

Placée sous le thème: «Femmes et marchés publics: identifier les opportunités, bâtir les carrières et oser agir», cette rencontre visait à rapprocher la femme des marchés publics, longtemps perçue comme complexe et peu accessible à la gent féminine. Souvent considérés comme un domaine réservé aux spécialistes ou aux grandes entreprises, les marchés publics constituent, pourtant, un important levier d'opportunités professionnelles et entrepreneuriales pour les jeunes femmes diplômées ou en formation. C'est dans cette optique que la DGCMP, avec l'appui du PAGIR, a réuni des étudiantes issues des universités et instituts de Pointe-Noire, ainsi que des femmes entrepreneures



Photo de famille entre les étudiantes et la direction générale du CMP

et porteuses de projets, afin de renforcer leur compréhension des mécanismes de la commande publique et de les encourager à y construire des carrières ou à développer leurs activités. Ouvrant les travaux, le directeur général de la DGCMP, Joël Ikama Ngatsé, a exhorté les participantes à faire preuve d'audace et d'ambition. «Les marchés publics ne concernent pas uniquement les spécialistes de la commande publique. Ils constituent également un univers d'opportunités pour les femmes entrepreneures, les juristes, les gestionnaires, ainsi que toutes celles qui ambitionnent de contribuer à la performance de l'action publique», a-t-il déclaré. Afin de faciliter la compréhension des participantes, plusieurs sous-thèmes ont été

développés par les experts de la DGCMP, notamment: comprendre les marchés publics, l'accès des femmes aux opportunités, comment accéder aux marchés publics ou encore marchés publics et autonomisation des femmes. Les différentes communications ont permis aux participantes d'acquiescer une vision globale des opportunités offertes par ce secteur d'activité. Des témoignages de bénéficiaires sont également venus enrichir les échanges, offrant un retour d'expérience concret et inspirant. Selon une étude de la Banque mondiale publiée en février 2026, près de 88,3 % des unités économiques dirigées par des femmes évoluent encore dans le secteur informel, limitant ainsi leur accès aux marchés publics. Face à ce constat, le directeur

technique de l'atelier, Gavinet Duclair Makaya, a invité les participantes à entreprendre et à régulariser leurs activités afin de bénéficier des opportunités offertes par la commande publique. Heureuses d'avoir été sélectionnées pour participer à cet atelier, plusieurs femmes ont salué cette initiative, estimant qu'elle a suscité en elles de nouvelles ambitions professionnelles et entrepreneuriales. La session de Pointe-Noire intervient après celle organisée à Brazzaville. À travers cette campagne, la DGCMP entend répondre aux besoins croissants d'information, d'inspiration et d'accompagnement des femmes dans le domaine des marchés publics.

Jessica KINANI

COUP D'OEIL EN BIAIS

Des arnaqueurs sur les réseaux de téléphonie mobile

Des gens malintentionnés profitent des réseaux de téléphonie mobile pour tromper les usagers. Le jeudi 21 mai 2026, un homme a reçu, à une heure tardive de la nuit, un coup de fil provenant d'un arnaqueur qui lui a annoncé avoir fait un dépôt de 49000 francs CFA par erreur sur son compte Mobile Money, et l'a prié de restituer cette somme. Le message indiquait, par ailleurs, que son nouveau solde était de 130.809 francs CFA. Constatant qu'il tardait à réagir, l'appelant a insisté une deuxième puis une troisième fois pour qu'on lui restitue le montant de son supposé dépôt. Mais en vérifiant son solde, l'appelé a constaté que son compte n'a pas reçu le montant indiqué. Quand il a enfin appelé celui qui aurait fait le dépôt, ce dernier était injoignable. Ce genre d'arnaques sont légion et interpellent les usagers de la téléphonie mobile à être vigilants afin de ne pas tomber dans le piège des pirates qui écument le numérique.

Des escrocs déguisés

Ils se prennent pour des gens capables de « délivrance », mais sont des véritables escrocs. Leur stratégie pour appâter d'éventuels clients est fondée sur la prémonition. « Un malheur va s'abattre sur votre famille. Nous viendrons prier pour que le Tout-Puissant vous épargne du mauvais sort qui plane sur votre parcelle », propos d'un pseudo-pasteur à une veuve qui a été endeuillée il y a quelques mois par le décès de son fils en France. La pauvre veuve, apeurée, a cherché conseil auprès d'une voisine. En réalité, c'est un arnaqueur déguisé en religieux. Restez vigilants, car ces individus profitent souvent de la vulnérabilité des familles pour demander de l'argent sous couvert de « délivrance » ou de « bénédiction ».

Une Kaaba à Bacongo ?

À côté de l'ex-UAPT à Bacongo (Arrondissement 2 de Brazzaville), se dresse un édifice tout blanc d'une architecture inédite abritant le Data center national. Les Brazzavillois se souviennent qu'en 1984, l'ex-chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, procéda à cet endroit à la pose de la première pierre de ce que devait être l'Ambassade de son territoire. Cet immeuble ayant une forme cubique, les humoristes pensent, plutôt, à une kaaba...

Le boulevard Lyautey désormais totalement éclairé

Longtemps resté dans le noir, le tronçon du boulevard Lyautey, entre l'Ambassade de Chine et le CEG Nganga Edouard, en passant par le CHU-B, est à son tour éclairé. Des lampadaires y éclairent plus que les autres lampadaires des quartiers.

Plaidoyer pour l'achèvement de l'immeuble du ministère de l'Intérieur

Tout à côté de l'Institut français du Congo (IFC), Place de la République, s'élève un imposant immeuble inachevé. Lancés en 2012, ses travaux de construction ont été stoppés vers 2015. Un moment, une grue de ce chantier inachevé était devenue un danger pour les automobilistes et les piétons. Depuis, elle a été déplacée. Un mur en planche entoure l'enceinte qui serait devenue un refuge de bandits, d'enfants de la rue et de SDF. Combien d'années faut-il encore attendre pour achever cet édifice faisant tache, à côté de l'immeuble du ministère des Mines, de celui de l'Aménagement du territoire, ainsi que l'immeuble du Palais du parlement?

Un contrôleur discourtois

Un lecteur affirme avoir emprunté la semaine passée un bus de transport en commun exploitant la ligne La Tsiémé-Total, à Brazzaville, avec à son bord un contrôleur discourtois. Tout le long du parcours il a indisposé les clients. Ceux qui étaient à bord pensent qu'ils avaient affaire à un contrôleur mal éduqué. Il parlait sans arrêt et se querellait avec les passagers. Le monsieur était sourd à toute remarque. Une femme qui lui a présenté une coupure de 1000 francs CFA a eu particulièrement sa dose d'insolence. Il a exigé des pièces de monnaie. Comme la tension montait, un homme a payé à la place. Le cas de ce contrôleur renseigne sur l'impolitesse de certains jeunes gens mal élevés.

PORT D'EMBARQUEMENT DES ESCLAVES DE LOANGO : LE SENTIER OUBLIÉ DES LARMES

Un lieu majeur de la mémoire africaine

Souvent confondue avec la République démocratique du Congo (RDC), la République du Congo (RC) demeure l'un des grands territoires africains d'où des millions d'êtres humains furent capturés et déportés vers les Amériques entre le XVIe et le XIXe siècle, sans escales intermédiaires.

Le port négrier de Loango, situé dans la sous-préfecture de Hinda (département du Kouilou), surplombe l'ancienne lagune de Tchibété à environ 20 kilomètres de Pointe-Noire. Ce site chargé d'histoire fut l'un des principaux points d'embarquement des esclaves en Afrique centrale. Ancienne province du prestigieux Royaume Kongo, le Royaume de Loango est devenu, dès le XVIe siècle, un carrefour incontournable du commerce transatlantique grâce à sa position stratégique sur l'océan Atlantique. Des millions de captifs origi-

industrielle en Grande-Bretagne permet de produire en masse des marchandises de troc (armes à feu, tissus, couteaux provenant de Birmingham et Manchester) destinées à être échangées contre des vies humaines. Britanniques, Portugais, Hollandais, Français et Espagnols se livrèrent une lutte d'influence féroce, bien que les Britanniques et les Portugais finirent par dominer la baie. Le Royaume de Loango y trouva un intérêt financier rapide, faisant de la traite sa principale source de revenus, au détriment de la stabilité des sociétés environnantes.



parcours mémoriel unique. Inscrit sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO via le programme «La Route de l'Esclave», ce projet permet à la République du Congo de réinvestir sa propre histoire.

CONCLUSION

Si l'historien Olivier Pétré-Grenouilleau rappelle avec justesse la complexité de cette histoire — où certains royaumes et réseaux africains furent aussi des acteurs du système —, l'écrivain congolais Alain Mabanckou (Le Sanglot de l'Homme Noir) insiste sur la nécessité de regarder ce passé en face, avec lucidité et vérité, pour mieux reconstruire notre mémoire collective. Le Musée de Loango ouvre la voie à une mémoire assumée, capable de jeter un pont culturel et thérapeutique entre



naires de régions correspondant aujourd'hui au Tchad, à l'Angola, au Gabon, à la RDC et à la République du Congo y transitèrent. Cette déportation massive provoqua le déracinement culturel brutal de peuples entiers, arrachés à leurs terres, leurs langues et leurs traditions.

AU CŒUR DE LA TRAITE TRANSATLANTIQUE

L'arrivée des puissances européennes

le XVIe siècle, les puissances européennes créèrent des compagnies commerciales guidées par de stricts intérêts économiques. Fondée en 1672, la Royal African Company britannique s'imposa comme un pilier de ce commerce, alimentant massivement les plantations sucrières des Caraïbes depuis la baie de Loango. Parallèlement, la révolution

Une organisation complexe de la traite

Loin des idées reçues, le trafic obéissait à une organisation rigoureuse. Les marchands africains ne vendaient pas aveuglément leurs captifs. Selon l'historien congolais, le professeur Ulrich Kevin Kianguebéni, des règles strictes encadraient les transactions pour éviter les abus et préserver les communautés locales (interdiction de vendre la nuit ou de présenter des captifs après la tombée du jour). Les esclaves étaient troqués contre des biens de faible valeur selon leur condition physique. Ce commerce, supervisé par des courtiers nommés par le ministre du Commerce local — le Ma-mfouka —, profitait avant tout à l'élite du royaume. Le reste de la population vivait en marge de cette économie, subsistant grâce à l'agriculture, la pêche, l'artisanat du sel ou la vente de produits locaux (manioc, canne à sucre, huile de palme).



L'expansion vers l'intérieur du Congo

Au XVIIIe siècle, face à l'épuisement démographique des zones côtières, les réseaux s'enfoncèrent dans l'arrière-pays. C'est ainsi que le Royaume Téké intégra le circuit. Les courtiers tékés devinrent des acteurs clés pour acheminer les captifs depuis le nord du Congo jusqu'à l'Atlantique, amplifiant les conflits, les chasses à l'homme et l'insécurité dans toute l'Afrique centrale.

LES CONSÉQUENCES DE LA TRAITE NÉGRIÈRE

Une mémoire longtemps silencieuse

Pendant des siècles, cette tragédie est restée invisible dans l'espace public et scolaire congolais. Alors que l'histoire mondiale a largement mis en lumière les ports de Gorée (Sénégal), Cape

Coast (Ghana) ou Ouidah (Bénin), l'Afrique centrale a longtemps souffert d'un déficit de transmission. Pourtant, des ports majeurs existaient à Bimbia (Cameroun), Benguela (Angola) et Loango. Cette hémorragie démographique a privé le continent de ses forces vives les plus jeunes, détruisant des économies florissantes à cause des guerres permanentes, tout en installant des dynamiques de stigmatisation durables.

Les vestiges du sentier des larmes

La baie de Loango conserve aujourd'hui des traces matérielles et symboliques majeures de ce passé :

- Le Grand Marché ;
- Les Trois Manguiers ;
- Le Grand Arbre du rituel de l'oubli ;
- Le lieu symbolique du «retour vers la terre d'origine».

Comme le souligne le professeur Kianguebéni, le site



garde une profonde charge spirituelle, s'invitant encore dans certains rites royaux traditionnels. Malgré le temps, le cordon mémoriel entre les Afro-descendants et la terre de Loango n'a jamais été rompu.

LA RENAISSANCE DU SITE DE LOANGO

La réhabilitation d'un patrimoine historique

Après avoir subi de lourdes dégradations et une urbanisation anarchique, le site bénéficie enfin d'un sursaut mémoriel porté par l'élan panafricaniste actuel. Le gouvernement congolais a ainsi initié un projet d'envergure : le 18 novembre 2025, la construction du Musée de Loango a été officiellement lancée. Déployé sur 3 300 mètres carrés, ce futur complexe abritera des expositions, des ateliers, des débats et un

l'Afrique et les Amériques. Ce dialogue mémoriel fait écho à des lieux hautement symboliques comme Congo Square à La Nouvelle-Orléans, Louisiane (Etats-Unis d'Amérique). C'est dans cette vision que s'inscrit Moyi Arts Concept. En s'engageant dans la promotion de la culture congolaise à l'international, l'organisation ambitionne de retisser activement les liens historiques et artistiques entre le Congo — terre d'origine — et les communautés de la diaspora américaine, assurant ainsi la transmission de cette mémoire aux générations futures. Le sentier des larmes, autrefois oublié, se transforme aujourd'hui en un chemin lumineux de résilience, de transmission et de réconciliation mondiale.

Sarah ANDELY
Présidente de l'association Moyi Arts Concept

CAMEROUN

Des preuves accablantes pour les présumés assassins de Martinez Zogo

Le procès sur l'assassinat du journaliste-animateur camerounais Martinez Zogo a connu un moment particulièrement marquant, lundi 1^{er} juin 2026 devant le tribunal militaire de Yaoundé. Une vidéo montrant la victime en pleine séance de torture a été projetée pour la première fois à l'audience, suscitant une vive émotion dans la salle. L'audience était consacrée à l'audition du professeur Georges Bell Bitjocka, expert en informatique chargé d'analyser les données extraites des téléphones des différents accusés. Au cours de son témoignage, plusieurs captures d'écran ainsi qu'une vidéo de la victime ont été présentées aux juges.

Sur ces images, le journaliste apparaît les bras attachés dans le dos, le visage ensanglanté et portant une blessure visible à l'oreille. Il y implore de l'aide alors qu'il subit de graves sévices. Selon Me Ludovic Zabze, avocat de la radio Amplitude FM, même les accusés semblaient profondément affectés par les images.

D'après les éléments présentés au tribunal, la vidéo a été retrouvée dans le compte Google de Godje Oumarou, présenté comme l'un des membres du commando soupçonné d'avoir participé à l'exécution du journaliste. Les investigations numériques ont également mis en évidence des échanges entre lui et le lieutenant-colonel Justin Danwe, alors directeur des opérations à la Direction générale de la recherche extérieure (DGRE). Dans une conversation datée du 17 janvier 2023, Justin Danwe lui aurait demandé de récupérer «les images de la souris», un terme qui, selon les enquêteurs, désignait Martinez Zogo.

La défense de Léopold Maxime Eko Eko, ancien directeur général de la DGRE, également poursuivi dans cette affaire, continue cependant de contester tout lien entre son client et les faits. Son avocat, Me Séri Zokou, affirme qu'aucun élément contenu dans les



Martinez Zogo

téléphones examinés ne met directement en cause l'ancien patron du renseignement camerounais.

L'expert a par ailleurs indiqué avoir procédé à l'analyse des téléphones de plusieurs autres accusés, notamment l'homme d'affaires Jean-Pierre Amougou Belinga, le journaliste Bruno Bidjang ainsi que Stéphane Martin Savom, maire de Bibey. Pour Me Calvin Job, avocat des ayants-droits de Martinez Zogo, le rapport d'expertise constitue une pièce déterminante dans la manifestation de la vérité.

Martinez Zogo, de son vrai nom Arsène Salomon Mbani Zogo, était une figure médiatique très populaire au Cameroun. Animateur de l'émission «Embouteillages» sur Ampli-

tude FM, il dénonçait régulièrement la corruption, les abus de pouvoir et les dysfonctionnements de la société camerounaise.

Le journaliste avait été enlevé dans la soirée du 17 janvier 2023. Son corps sans vie avait été retrouvé cinq jours plus tard, le 22 janvier, abandonné dans une zone située



à une vingtaine de kilomètres de Yaoundé. Il portait de nombreuses traces de torture et de sévices.

Au terme de l'instruction judiciaire, dix-sept personnes ont été renvoyées devant le tribunal militaire pour répondre notamment des chefs d'assassinat, de torture, d'enlèvement et de séquestration. Parmi les principaux accusés figurent Léopold Maxime Eko Eko, Justin Danwe, Jean-Pierre Amougou Belinga ainsi que Stéphane Martin Savom.

Ouvert le 25 mars 2024 après plusieurs reports liés à des questions de procédure, le procès est entré dans sa phase de débats sur le fond depuis le 1^{er} septembre 2025.

Gaule D'AMBERT

RD CONGO

Le patron de l'OMS reçu par le président Tshisekedi

Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Dr Tedros Adhanon Ghebreyesus a séjourné du 30 mai au 1^{er} juin 2026 en RD Congo, pays dont l'Est fait face à une épidémie d'Ebola. Le patron de l'OMS qui s'est notamment rendu à Bunia, capitale provinciale épicentre de la maladie, a visité un nouveau centre de traitement et rencontré les premiers patients guéris d'Ebola. Avant de retourner à Genève en Suisse, il a été reçu par le président Félix Tshisekedi.



Poignée de main entre Tedros Adhanon Ghebreyesus et Félix Tshisekedi.

ration conjointe avec les ministres de la Santé et de la Communication. Les parties y ont notamment rappelé l'importance du rôle des communautés dans la maîtrise de cette épidémie. Lors de ses prises de parole, le patron de l'OMS a aussi plusieurs fois interpellé la communauté internationale. «Pour lutter contre la propagation de la maladie, il ne faut pas fermer les frontières ni mettre en place des restrictions de voyage, mais il faut des moyens et de la solidarité».

D'après Africa CDC, l'agence sanitaire de l'Union africaine, il y a déjà plus de 1000 cas suspects et 246 décès de cette épidémie d'Ebola. Dans cette province du Nord-est de la RD Congo, l'insécurité et l'absence de l'Etat compliquent la ri-

poste sanitaire en milieu rural. L'OMS a déclenché une alerte sanitaire internationale pour une épidémie déclarée il y a deux semaines, mais dont le virus circulait bien avant.

Le déplacement du patron de l'OMS à Bunia a permis de soutenir la riposte à cette nouvelle épidémie. Il connaît bien la région pour s'y être rendu à plusieurs reprises lors de la précédente épidémie entre 2018 et 2020.

Aujourd'hui l'appropriation communautaire est ce qui permettra, selon lui, «de mettre fin à cette épidémie», dont la vitesse de propagation inquiète la communauté internationale, alors que certains habitants sont encore plongés dans le déni.

La vague actuelle est provoquée par le virus Bundibugyo, pour lequel il n'existe ni traitement spécifique, ni vaccin. La plupart des épidémies précédentes ont été dues au virus Zaïre, le seul pour lequel un vaccin est homologué. Le risque sanitaire pour les pays proches de la RD Congo est très élevé, selon l'OMS, mais reste faible au niveau mondial.

Alain-P. MASSAMBA

SENEGAL

Abdoulaye Wade a 100 ans

Un siècle s'est écoulé! Abdoulaye Wade, figure centrale de l'histoire politique sénégalaise fête ses 100 ans d'âge. Né sous la colonisation, il a étudié le droit quand les Africains n'étaient pas censés gouverner. Il a fondé un parti quand la résistance était un acte de courage, et a perdu des élections. Puis, il a accédé à 74 ans à la Présidence du Sénégal.



Abdoulaye Wade

L'ancien président sénégalais a fêté son centième anniversaire le 29 mai 2026, confirmant ainsi son statut de figure emblématique de la vie politique du pays pendant plus d'un demi-siècle. Leader historique de l'opposition et troisième président du Sénégal (2000-2012), sa carrière a marqué un tournant dans l'histoire démocratique de la nation.

Abdoulaye Wade a vécu cent ans en marquant l'histoire. Un homme qui a traversé la colonisation, les indépendances, les révolutions numériques, les crises mondiales et qui est encore debout. Ce centenaire rappelle que la persévérance n'est pas une stratégie de court terme. Wade a attendu des décennies pour diriger son pays.

Né le 29 mai 1926 à Kébémér, Abdoulaye Wade est devenu la voix de l'opposition au régime socialiste à partir des années 1970. En 1974, il fonde le Parti démocratique sénégalais (PDS), promouvant le slogan «Sopi» (changement) et construisant une alternative politique qui aboutit à sa victoire électorale en 2000, mettant fin à quatre décennies de régime socialiste. Durant ses douze années à la Présidence, il a impulsé d'importants projets d'infrastructures, tels que l'auto-route Dakar-Diamniadio, l'aéroport

Blaise Diagne et le monument de la Renaissance africaine.

De l'opposition à la conquête du pouvoir en 2000, Abdoulaye Wade reste l'artisan de la première

grande alternance démocratique au Sénégal. Visionnaire pour certains, controversé pour d'autres, il a marqué des générations par ses réformes, sa longévité et son sens politique. Aujourd'hui retiré à Versailles, près de Paris, en France, il demeure alerte et toujours présent dans les mémoires.

C'est depuis sa résidence de Versailles, que l'ancien chef de l'Etat a soufflé ses cent bougies en compagnie de son épouse Viviane. Au-delà des vœux exprimés par les nouvelles autorités sénégalaises, dont le président Bassirou Diomaye Faye, ainsi que de nombreuses personnalités à travers le monde, le Sénégal a organisé des cérémonies d'hommage national à Dakar, couronnées par un colloque scientifique et des célébrations.

Alain-Patrick MASSAMBA

CONFERENCE DES SUPERIEUR(E)S MAJEUR(E)S DU CONGO

Sise 1 rue Niabi, quartier Moukondo - B/ville
Tél.: (+242) 06 462 75 49 / 05 677 10 18

Mail: csmcongobzv@gmail.com

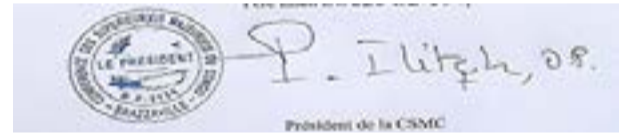
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Le bureau de la Conférence des Supérieur(e)s Majeur(e)s du Congo (CSMC) lance un appel volontaire d'architectes en vue de la construction d'un hôpital catholique de référence à Kimpouomo, Arrondissement N°8 Madibou - Brazzaville.

Pour plus d'informations, veuillez contacter un des numéros suivants:
(+242) 05 615 84 29 / 06 484 07 10 / 05 554 22 06

Père Ilitch EWOLO TANGO, Op



Office Notarial
Maître Iman Frédérique NGOUONIMBA
Notaire

146 avenue du Mury Plateau-Ville, Immeuble Kennys «Lord Ganesh», 4^e étage

B.P.: 13152, Brazzaville, République du Congo

Contact: +242 06 706 40 00 officenotarialngouonimba@gmail.com

«GLOBAL INITIATIVE» S.A.R.L.U.

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de 1.000.000 Francs CFA

Siège social: sis au numéro 27 de la rue Bacongo, Quartier Poto poto, Arrondissement 3

Brazzaville (République du Congo)

RCCM: CG-BZV-01-2026-B13-00308

CONSTITUTION

Il a été constitué une société commerciale suivant acte notarié du vingt-cinq février deux mille vingt-six, reçu par Maître Iman Frédérique NGOUONIMBA, Notaire, titulaire d'un office à Brazzaville: enregistré le vingt-sept février deux mille vingt-six à la recette des impôts de Mpila, sous folio 037/5, N°0687, présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination sociale: «GLOBAL INITIATIVE» S.A.R.L.U.

Capital social: 1.000.000 Francs CFA en cent (100) parts sociales de Dix Mille (10.000) Francs CFA de valeur nominale chacune numérotée de un (1) à cent (100), entièrement souscrites et libérées.

Objet social:

-La gestion immobilière;

- La location et la rénovation de biens immobiliers;

- La mise en valeur, l'acquisition, l'entretien et la vente de tous biens immobiliers.

Siège social: sis au numéro 27 de la rue Bacongo, Quartier Poto poto, Arrondissement 3, Brazzaville (République du Congo)

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCCM

Apports en numéraire: Aux termes de la déclaration notariée de souscription et versement, dressée par le Notaire soussigné, en date du vingt-cinq février deux mille vingt-six à Brazzaville, enregistrée à la recette des impôts de Mpila, folio 037/3, N°0685, le souscripteur des parts de la société a libéré en intégralité les parts sociales.

Immatriculation au Greffe: RCCM N° CG-BZV-01-2026-B13-00308 du 12/05/2026

Gérant: Monsieur Job MFOUMOU WENABOULA

Pour insertion légale

Maître Iman Frédérique NGOUONIMBA

SÉMINAIRE PROPÉDEUTIQUE ABBÉ CHARLES MAHONDE DE OUESSO

Mgr Brice Armand Ibombo a béni des commodités

Fidèle à la tradition du séminaire qui veut que chaque mercredi à 18 heures l'eucharistie soit présidée par un prêtre ou un évêque invité, la communauté des formateurs et des séminaristes a accueilli avec une grande joie Mgr Brice Armand Ibombo, évêque du lieu, accompagné de Mgr Daniel Franck Nzika, évêque d'Impfondo, tous deux de la Province ecclésiastique du nord (PENORD). Dès les premières heures de la soirée, l'atmosphère qui a régné au sein du séminaire a témoigné de l'importance de l'événement. Séminaristes, formateurs, prêtres invités et fidèles présents ont manifesté leur joie de recevoir ces illustres hôtes venus partager un moment de prière et de fraternité.

Cette visite pastorale, a également été couplée à la bénédiction de nouvelles commodités destinées au séminaire. Ce geste, à la fois simple et hautement symbolique, a donné à cette rencontre un caractère particulier, révélant l'importance de la solidarité et du soutien apporté à la formation des futurs prêtres. A cette occasion, un appel à l'unité et au sens du partage a été lancé le mercredi 20 mai 2026 par Mgr Brice Armand Ibombo aux séminaristes. Sa visite restera gravée dans les annales de ce séminaire comme une journée de grâce, de communion fraternelle et de profonde édification spirituelle.

Une célébration marquée par la joie et la communion fraternelle

Avant le début de la messe, Mgr Daniel Franck Nzika a procédé à la bénédiction des nouvelles commodités acquises pour le séminaire. Dans un climat de recueillement et d'action de grâce, cette bénédiction a rappelé combien les biens matériels, lorsqu'ils sont mis au service de la communauté et de la mission de l'Église, deviennent des instruments de communion et de croissance spirituelle. Ce geste liturgique a également mis en lumière l'importance de la générosité des bienfaiteurs qui, par leurs contributions, soutiennent la formation des futurs serviteurs de l'Église. Les nouvelles commodités représentent bien plus qu'un simple mobilier: elles sont le fruit d'un effort collectif, d'un esprit de partage et d'un engagement en faveur de l'avenir de l'Église.

Une célébration liturgique soigneusement animée par les séminaristes

La célébration eucharistique qui a suivi a été marquée par une participation active et fervente des séminaristes. Les chants liturgiques, exécutés avec enthousiasme et harmonie, ont donné à cette messe une dimension spirituelle profonde. Les différentes interventions liturgiques ont révélé le sérieux de la formation reçue au sein de cette maison propédeutique. Plusieurs prêtres ont pris part à cette eucharistie, manifestant ainsi la communion ecclésiale et la fraternité sacerdotale autour des deux évêques présents. Cette forte participation du clergé a été un signe visible de l'unité de l'Église et du soutien apporté aux jeunes en formation.

Dans cette ambiance priante et fraternelle, les fidèles ont été invités à méditer sur les textes

liturgiques du jour, notamment la première lecture et l'évangile de Jean.

Une homélie centrée sur le partage et la responsabilité communautaire

Dans son homélie, Mgr Brice Armand Ibombo a d'abord rendu grâce au Seigneur pour le don des nouvelles commodités, soulignant que leur bénédiction s'inscrit dans la grande tradition de l'Église. Selon lui, l'Église a toujours consacré au Seigneur les objets destinés au culte ou au service de la com-



Les deux évêques posant avec l'équipe des formateurs

munauté chrétienne, afin qu'ils deviennent des instruments de bénédiction et de communion. L'évêque a ensuite développé une réflexion profonde sur les valeurs du partage et de la solidarité, dénonçant avec force l'égoïsme qui caractérise de plus en plus la société contemporaine.

«Aujourd'hui, le "moi" domine sur le "nous". C'est l'égoïsme qui bat son plein», a-t-il déclaré.

À travers ses paroles, l'évêque de Ouesso a voulu interpeller particulièrement les séminaristes sur les dangers de l'individualisme dans la vie sacerdotale. Pour lui, le séminaire doit être un lieu d'apprentissage de la vie communautaire, du service des autres et du dépassement de soi. Il a affirmé avec insistance qu'un séminariste égoïste aujourd'hui, c'est un prêtre égoïste demain. Par cette mise en garde, l'évêque a rappelé que la vocation sacerdotale ne peut s'épanouir dans le repli sur soi, mais dans une ouverture généreuse aux besoins des autres. Le futur prêtre est appelé à devenir un homme de don, de disponibilité et de charité fraternelle.

Poursuivant son exhortation, Mgr Brice Armand Ibombo a invité les séminaristes à prendre conscience qu'ils sont aujourd'hui bénéficiaires des efforts et des sacrifices consentis par d'autres personnes. Les nouvelles commodités bénies ce jour en sont une illustration concrète; elles sont le fruit du



Vue intérieure de la chapelle

travail et de la générosité des bienfaiteurs.

L'évêque a donc encouragé les séminaristes à développer eux aussi cet esprit de générosité et de responsabilité, afin qu'ils deviennent demain des pasteurs capables de servir avec amour et désintéressement le peuple de Dieu.

Il a également adressé ses

À travers cette image, l'évêque a exhorté les futurs prêtres à rester vigilants face aux menaces spirituelles, aux idéologies destructrices et aux tentations qui peuvent fragiliser leur vocation.

Il les a encouragés à cultiver l'unité fraternelle, condition essentielle pour témoigner efficacement de l'évangile dans le monde.

La visite de Mgr Brice Armand Ibombo au Séminaire propédeutique Abbé Charles Mahonde de Ouesso aura été bien plus qu'une simple célébration liturgique. Elle a constitué un véritable temps de grâce, d'enseignement et de sensibilisation sur les valeurs fondamentales de la vie chrétienne et sacerdotale: le partage, l'unité, la responsabilité et le service des autres.

À travers ses paroles fortes

DIOCESE DE NKAYI

Mgr François Halyday Mbouangui succède à Mgr Daniel Mizonzo

C'est chose faite. Mgr François Halyday Mbouangui, évêque coadjuteur de Nkayi avec droit de succession, vient de prendre les rênes de ce diocèse. Le lundi 1^{er} juin 2026 Mgr Relwendé Kisito Ouédraogo, nonce apostolique au Congo et au Gabon, a fait une communication aux prêtres, personnes consacrées, catéchistes, responsables des mouvements d'apostolat et fidèles laïcs du diocèse de Nkayi. La communication a eu pour cadre la Cathédrale Saint Louis, pour annoncer la succession au siège épiscopal diocésain de Nkayi de Mgr François Halyday Mbouangui, en remplacement de Mgr Daniel Mizonzo qui a fait valoir ses droits à la retraite.

La cérémonie s'est déroulée en présence de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); des évêques de la Province ecclésiastique du sud-ouest (PESO) et de l'abbé Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la CEC.

COMMUNIQUE DE LA NONCIATURE APOSTOLIQUE

La Nonciature Apostolique en République du Congo a l'honneur d'informer que Sa Sainteté le Pape Léon XIV a accepté la renonciation au gouvernement pastoral du diocèse de Nkayi présentée par Son Excellence Monseigneur Daniel Mizonzo. Par conséquent, Son Excellence Monseigneur François Halyday Mbouangui, jusqu'à présent Evêque Coadjuteur, lui succède conformément aux dispositions du Code du Droit Canonique (Cf. can. 403 § 3 et 409 § 1).

Dans l'attente de la prise de possession Canonique, dont la date sera ultérieurement communiquée, remercions le Seigneur pour les fruits du ministère épiscopal de Monseigneur Mizonzo et accompagnons Monseigneur Mbouangui, nouvel Evêque de Nkayi, par nos prières.

Brazzaville, le 1^{er} juin 2026

et son témoignage pastoral, l'évêque de Ouesso a rappelé aux séminaristes qu'ils sont appelés à devenir des prêtres proches du peuple, ouverts aux autres et profondément enracinés dans l'amour du Christ et de l'Église.

Abbé Guy Hermann Ekessely, Père spirituel du séminaire.

COMMISSION EPISCOPALE POUR LA PASTORALE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (CEPEJ)

Décret n°2026-001/CEC/PR/ du 12 avril 2026 portant nomination des Coordonnateurs Nationaux

Le Président de la Conférence des Evêques du Congo,

Considérant que les jeunes sont le «maintenant de Dieu» (Christus Vivit, n°64) et qu'ils requièrent un accompagnement pastoral audacieux, créatif et rigoureux;

Vu le Code de Droit Canonique, notamment les Canons 447 et 455 concernant l'autorité et les compétences de la Conférence des Evêques;

Vu les Statuts et le Règlement Intérieur de la Conférence Episcopale du Congo;

Considérant la nécessité de dynamiser la pastorale de proximité afin de répondre aux défis spirituels, humains et sociaux auxquels font face les enfants et les jeunes en République du Congo;

Après avoir consulté les instances compétentes et recueilli l'accord exprès des Ordinaires des lieux respectifs, conformément au Can. 471;

DÉCRÈTE:

Article premier: Est nommé Coordonnateur National de la CEPEJ, chargée de la Pastorale de la Jeunesse:

Le Révérend Père Sylvain BAMANA, du Diocèse de Kinkala.

Article 2: Est nommé Coordonnateur National Adjoint de la CEPEJ, chargé de la Pastorale



Le père Sylvain Bamana et l'abbé Anders Kétikéti Loukouzi: Deux nouveaux coordonnateurs nationaux

de l'Enfance:

Monsieur l'Abbé Anders KETIKETI LOUKOUZI, de l'Archidiocèse de Brazzaville.

Article 3: Les Coordonnateurs ainsi nommés ont pour mission de coordonner les initiatives diocésaines au niveau national; de promouvoir une formation intégrale de la jeunesse et de veiller à la mise en œuvre des orientations pastorales de la CEC. Ils agiront sous la haute direction de l'Évêque Président de ladite Commission.

Article 4: Le mandat des Coordonnateurs susmentionnés est fixé à trois ans, renouvelable une seule fois.

Article 5: Le présent décret prend effet à compter du 19

mai 2026, date de la prise de fonction officielle. Il sera notifié aux intéressés, communiqué aux différents Ordinaires et publié dans le bulletin officiel de la Conférence Episcopale du Congo.

Fait à Brazzaville, le 12 avril 2026,

En la fête de la Divine miséricorde

Pour la Conférence Episcopale du Congo

Archevêque de Brazzaville
Président de la Conférence Episcopale du Congo
Mgr Bienvenu Manamika

Secrétaire Général de la Conférence Episcopale du Congo

L'abbé Vivien Carol ETOUOLO

Un appel au témoignage au Christ lancé par Mgr Daniel Mizonzo

Du 14 au 18 mai 2026 l'archidiocèse d'Owando, dans la Province ecclésiastique du nord (PENORD) a accueilli des centaines de jeunes venus de tous les diocèses du Congo, participer à la 15^e édition du forum national de la jeunesse catholique du Congo, placé sur le thème: «*Jeunes du Congo, rendez témoignage, car vous êtes avec le Christ*» (Jean 15, 27).



Les évêques, les prêtres, les religieuses posant avec les participants

Les travaux ont été placés sous la coordination de Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi et président de la Commission épiscopale pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse. Assisté de NN. SS Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et vice-président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); Gélase Arnel Kema, archevêque métropolitain d'Owando et de la Province ecclésiastique du nord (PENORD). A l'issue des travaux qui se sont déroulés en la Cathédrale Christ-Roi d'Owando, un communiqué final a été rendu public. Convoquée par note de service du 9 avril 2026, la 15^e édition du Forum National de la Jeunesse Catholique du Congo s'est tenue sur le thème: «*Jeunes du Congo, rendez témoignage, car vous êtes avec le Christ*» (Jean 15, 27).

Les travaux de ce 15^e forum,

placés sous la supervision de Mgr Daniel Mizonzo, ont été un moment fructueux vécu dans un climat apaisé, de sérénité, de partage et d'échange d'expériences, favorisés par un accueil chaleureux de la part de Mgr Gélase Arnel Kema, l'ordinaire du lieu. Durant trois jours, les 156 participants dont 24 prêtres, 5 religieuses et 127 laïcs ont suivi avec beaucoup d'attention et un intérêt soutenu les enseignements portant sur les thèmes suivants: «*Jeunes du Congo, rendez témoignage car vous êtes avec le Christ*», présenté par Mgr Gélase Arnel Kema, articulé autour de la notion de vocation. Les jeunes sont invités à être des messagers à l'image de Saint Jean-Baptiste et à grandir dans le sentiment d'être

l'Eglise nationale, en étant ceux-là qui communiquent au-delà des barrières socio-culturelles; «*Réseaux sociaux, identité et influence: comment rester chrétien à l'ère du numérique*», animé par l'abbé Patrick Benjamin Okogna Okombi, formateur au grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda de Brazzaville. L'orateur a exhorté les jeunes à une utilisation responsable des progrès technologiques. «*Tout m'est permis dit-on, mais je dis tout n'est pas bon: tout m'est permis, mais moi, je ne permettrai à rien de me dominer*» (1Co 6,12); «*Travailler avec foi: réussir sans compromettre ces valeurs*», présenté par l'abbé Gervais Protas Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo. Le travail, en effet, est une œuvre divine à

travers laquelle l'homme développe les dons et les capacités reçues de Dieu. Et la foi doit accompagner chaque activité humaine, afin de permettre aux chrétiens de réussir tout en demeurant fidèles à ses valeurs; «*Exhortation et appel, aux enfants et jeunes: Défis de la jeunesse*», par Mgr Urbain Ngassongo, portant sur les messages des évêques aux enfants et aux jeunes, les invitant au changement de mentalité, à la prise de conscience et à la responsabilité pastorale; «*Être leader à la manière du Christ: autorité, humilité et témoignage*», présenté par M. Dimitri Gaël Otouna, procureur de la République près le Tribunal de grande Instance de Gamboma. Trois axes constituent ce partage: être leader à la manière du Christ et autorité; être leader à la manière du Christ et humilité et enfin, être leader à la manière du Christ et témoignage. Au terme de ces assises, quelques recommandations ont été formulées: vulgariser le message des évêques du Congo; améliorer la communication; explorer le site qui abritera les futurs activités.

Fait à Owando, le 18 mai 2026

Valdain Emmany KIMBEMBE
Secrétaire chargé de l'organisation

«Si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme, vous n'avez pas la vie en vous»

Textes: Dt 8,2-3.14b-16a; Ps 147; 1 Co 10,16-17; Jn 6,51-58

Frères et sœurs bien-aimés dans le Seigneur,

En ce dimanche solennel où nous célébrons le Très Saint Sacrement du Corps et du Sang du Christ, notre cœur est invité à entrer profondément dans le mystère central de notre foi: un Dieu qui ne se contente pas de parler à l'humanité, mais qui se donne lui-même en nourriture pour que l'homme ait la vie en abondance. L'eucharistie est ce don par excellence, ce sacrement de l'amour où Jésus reste réellement présent au milieu de nous, non pas comme un symbole lointain, mais comme une présence vivante qui transforme ceux qui l'accueillent avec foi.

La Parole de Dieu en cette fête nous rappelle que Dieu a toujours voulu nourrir son peuple. Dans le désert, il a donné la manne à Israël, signe de sa fidélité et de sa sollicitude. Mais aujourd'hui, en Jésus-Christ, Dieu va plus loin: il ne donne plus seulement un pain venu du ciel, il donne le Pain vivant descendu du ciel, son propre Fils. «*Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle*», nous dit Jésus. Ces paroles, exigeantes et parfois déroutantes, nous invitent à comprendre que la vie chrétienne ne peut se vivre sans une communion profonde avec le Christ.

Frères et sœurs,

Cette réalité prend un relief particulier dans notre contexte du Congo-Brazzaville. Nous vivons dans un pays riche de ressources naturelles, mais où beaucoup de nos frères et sœurs continuent de souffrir de la pauvreté, du manque d'emplois, de l'accès difficile à certains services essentiels. Nous voyons aussi les tensions sociales, les fragilités politiques, et parfois les divisions qui affaiblissent notre unité nationale. Dans ce contexte, célébrer l'eucharistie ne peut pas être un acte isolé de la vie quotidienne. Bien au contraire, elle doit devenir une source de transformation pour notre société.

Car l'eucharistie est un sacrement d'unité. Saint Paul nous le rappelle: «*Puisqu'il y a un seul pain, la multitude que nous sommes est un seul corps*». Lorsque nous nous approchons de l'autel, nous ne venons pas comme des individus isolés, mais comme un peuple. Pourtant, dans notre vie concrète, combien de divisions persistent encore! Divisions ethniques, rivalités politiques, jalousies, injustices... Toutes ces réalités contredisent ce que nous célébrons. Recevoir le corps du Christ, c'est accepter d'être transformé pour devenir artisan d'unité. Cela suppose un effort concret: pardonner, dialoguer, refuser la haine, promouvoir la justice.

L'eucharistie est aussi un sacrement de partage. Jésus prend le pain, le bénit, le rompt et le donne. Ce geste devient un modèle pour toute notre vie. Dans un contexte où certains accumulent tandis que d'autres manquent du nécessaire, le chrétien est appelé à vivre autrement. Il ne peut pas communier au corps du Christ et rester insensible à la faim de son frère. Il ne peut pas boire au calice du salut et fermer les yeux sur les souffrances de ceux qui sont marginalisés. Être eucharistique, c'est devenir pain rompu pour les autres: dans nos familles, en soutenant ceux qui sont dans le besoin; dans nos quartiers, en développant des initiatives de solidarité; dans notre pays, en promouvant une économie plus juste et plus équitable.

Frères et sœurs,

L'eucharistie nous interpelle aussi sur notre manière de vivre nos responsabilités, surtout dans la vie publique. Dans un contexte où la tentation de la corruption, de l'abus de pouvoir ou du gain facile peut être forte, le chrétien est appelé à être témoin d'intégrité. Comment pouvons-nous recevoir le Christ, lui qui s'est livré dans la vérité et l'amour, et ensuite participer à des pratiques qui détruisent le tissu social? L'eucharistie nous appelle à la cohérence: ce que nous célébrons doit se refléter dans nos choix, nos décisions et nos engagements. Le sang du Christ, versé pour la multitude, nous rappelle également le prix de la paix. Il ne s'agit pas d'une paix superficielle, mais d'une paix construite sur la justice, la vérité et la réconciliation. Dans nos communautés, dans nos familles, dans notre nation, nous sommes appelés à être des artisans de cette paix. Là où il y a des blessures, apportons le pardon; là où il y a la méfiance, apportons la confiance; là où il y a la division, devenons des ponts vivants. Car chaque eucharistie que nous célébrons est une école de paix.

Et que dire de notre Eglise? Elle est appelée à être le reflet de ce mystère qu'elle célèbre. Une Eglise eucharistique est une Eglise qui accueille sans exclure, qui sert sans dominer, qui annonce sans se décourager. Elle doit être proche des pauvres, attentive aux jeunes qui cherchent un avenir, et courageuse face aux défis de notre temps. Nos paroisses doivent devenir de véritables familles où chacun trouve sa place, où la solidarité n'est pas un mot, mais une réalité vécue.

Frères et sœurs bien-aimés,

En recevant ce dimanche le corps et le sang du Christ, demandons la grâce de ne pas rester les mêmes. Que cette communion nous transforme profondément. Qu'elle fasse de nous des hommes et des femmes engagés pour la justice, la vérité et la paix! Que dans notre Congo-Brazzaville, marqué par tant de défis mais aussi riche de tant de potentialités, nous devenions des témoins vivants de l'amour du Christ!

Que Marie, femme eucharistique, nous accompagne dans ce chemin! Et que le corps du Christ que nous recevons fasse de nous un seul corps, uni dans l'amour, au service de Dieu et de nos frères.

Amen!

Abbé Serge BABINGUI

Diocèse de Nantes (France)

INSTITUT DES AUXILIATRICES DE MARIE IMMACULÉE

Jubilés des 25 ans, fête patronale de l'Institut et accueil de Mgr François Halyday Mbouangu

L'année 2026 est marquée par un double jubilé: les 25 ans de l'Institut des Auxiliatrices de Marie Immaculée et les 30 ans de l'association congolaise «*Accompagner*» (ACA). Tout au long de cette année, les activités et célébrations organisées par ces deux structures s'inscrivent dans la dynamique de ces anniversaires et l'action de grâce.



Mgr François Halyday Mbouangu présidant l'eucharistie

Chaque 24 mai, l'Eglise célèbre la Vierge Marie sous le vocable de Notre-Dame Auxiliatrice, patronne de l'Institut des Auxiliatrices de Marie Immaculée. En 2026, cette date coïncidant avec la solennité de la Pentecôte, la fête patronale a été célébrée par anticipation le samedi 23 mai en la chapelle Notre-Dame Auxiliatrice de Massengo. L'eucharistie a été présidée par Mgr François Halyday Mbouangu, évêque coadjuteur de Nkayi, dans la Province ecclésiastique du sud-ouest (PESO).

La journée a été marquée par plusieurs temps forts: La célébration anticipée de la fête patronale de Notre-Dame Auxiliatrice, dans le contexte du jubilé des 25 ans de l'Institut et des 30 ans de l'ACA; l'accueil de Mgr François Halyday Mbouangu; la célébration des cinq ans d'existence du chœur Notre-Dame Auxiliatrice; la fête patronale de la chapelle Notre-Dame Auxiliatrice de Massengo. Accueilli chaleureusement par la communauté, Mgr François Halyday Mbouangu a présidé

l'eucharistie, concélébrée par une dizaine de prêtres, parmi lesquels les abbés Vivien Carol Etouolo, Secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), et Christel Barthel Ganao, recteur du grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda. Plusieurs formateurs des deux grands séminaires, ainsi que les prêtres du doyenné Saint-Louis-Marie Grignon de Montfort ont également pris part à cette célébration eucharistique. Dans son homélie, l'évêque a exprimé sa gratitude à la Mère Éliane Julienne Boukaka pour son invitation, ainsi qu'à Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, qui lui a accordé la permission de présider cette eucharistie. S'appuyant sur l'épisode évangélique des noces de Cana, il a rappelé que le vin est le signe de joie et de fête. Reprenant les paroles de Marie: «*Tout ce qu'il*

vous dira, faites-le», il a souligné que cette invitation demeure un appel universel à l'écoute de Dieu, à l'obéissance et à la confiance. Mgr François a également exhorté les fidèles à rendre témoignage à leur foi par le service des plus fragiles et des personnes souffrantes, à l'exemple des Auxiliatrices de Marie Immaculée et des membres de l'association congolaise «*Accompagner*», qui œuvrent depuis respectivement 25 et 30 ans auprès des personnes malades, âgées, vulnérables ou en fin de vie. À l'issue de la célébration eucharistique, la Mère Éliane Julienne Boukaka a adressé ses remerciements à l'évêque, aux prêtres, aux religieux et religieuses, ainsi qu'à tous les fidèles venus partager cette action de grâce. Elle a rappelé que la mission des Auxiliatrices de Marie Immaculée et de l'ACA puise sa source dans les paroles du Christ rapportées par Saint Matthieu: «*Tout ce que*



Mère Éliane Julienne Boukaka

vous avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait» (Matthieu 25, 40) et «*Donnez-leur vous-mêmes à manger*» (Matthieu 14, 16). Elle a souligné que «*l'expérience de l'accompagnement révèle combien la souffrance humaine a besoin non seulement de soins, mais aussi de présence, de tendresse, d'écoute et d'espérance. Cette mission se vit à travers des gestes simples de charité, souvent discrets, mais profondément porteurs de réconfort et de dignité. Parfois, être présent auprès d'une personne éprouvée constitue déjà un témoignage authentique de l'amour de Dieu*». La responsable de l'Institut a également annoncé que les célébrations jubilaires se poursuivront jusqu'à leur clôture prévue au mois d'août prochain. La fête s'est achevée dans une ambiance fraternelle autour d'une agapé préparée avec soin par les sœurs Auxiliatrices de Marie

Immaculée et les fidèles de la chapelle Notre-Dame Auxiliatrice, heureux de partager ensemble ce moment de communion, de gratitude et d'espérance. Il convient de rappeler que l'association congolaise «*Accompagner*» a été fondée en 1996 et a commencé officiellement ses activités le 11 février 1997, à l'occasion de la Journée mondiale des malades instituée par le Pape Saint Jean-Paul II. L'Institut des Auxiliatrices de Marie Immaculée a, quant à lui, été érigé canoniquement en 2001. Ces deux œuvres ont été fondées à Brazzaville par la Mère Éliane Julienne

Boukaka, religieuse diocésaine engagée depuis plus de quarante ans au service de l'Eglise et des personnes les plus vulnérables. Par cette célébration, les Auxiliatrices de Marie Immaculée et l'association congolaise «*Accompagner*» ont rendu grâce pour le chemin parcouru, tout en renouvelant leur engagement à servir la vie, particulièrement là où elle est la plus fragile, dans la fidélité à l'évangile et sous la protection maternelle de la Vierge Marie, Notre Dame Auxiliatrice.

Mère Éliane Julienne BOUKAKA,
Religieuse Diocésaine

OFFICE NOTARIAL ONGOLY IKORA

Camp Clairon, immeuble dit «Petit Flamboyant 2^e étage appt. n°2, Centre-ville
(En face de l'école militaire Général Leclerc), BP: 13319 Tél: 06.674.93.72 / 05.798. 85.43
E-mail: jasmine@office-ongoly.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

"KAB"

Société par Actions Simplifiée (SAS) à capital variable Capital social: 10.000.000
Siège social: Brazzaville, Camp Clairon, immeuble, «Petit Flamboyant», République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2026-B16-00006
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 10 Février 2026, reçu par Maître **Aude Jasmine ONGOLY IKORA**, Notaire titulaire Office en la résidence de Brazzaville, enregistré le 12 Février 2026, à la recette des impôts de Poto-Poto, **folio 027/19, numéro 0494**, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société par Actions Simplifiée à capital variable;

Dénomination sociale: «KAB SAS»;

Siège social: Brazzaville, Camp Clairon, immeuble dit «Petit Flamboyant 2^e étage, Centre-Ville, (République du Congo);

Capital social: Dix Millions (10.000.000) de Francs CFA, divisé en Mille (1000) actions de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune entièrement souscrite et libérée;

Objet social: La société a pour objet en tout pays, notamment dans les Etats Parties au Traité OHA-DA, et particulièrement en République du Congo d'éditer et d'animer une ou plusieurs plateformes électroniques ayant la capacité de: - Faciliter l'octroi de prêts; - Fournir des services de placement sans engagement ferme de valeurs mobilières émises par des porteurs de projets; Recevoir et transmettre des ordres de clients concernant des instruments financiers; - Fournir des conseils aux porteurs de projets, investisseurs ou prêteurs dans le cadre des services de la plateforme électronique; - Toute autre activité prévue par la réglementation...

Durée: La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Apports en numéraire: Suivant l'état de souscriptions et de versements annexé à la déclaration notariée de souscription et de versements dressé par le Notaire soussigné, en date à Brazzaville du 10 Février 2026 et enregistré le 12 Février 2026, à la recette des impôts de Poto-Poto, **folio 027/21, numéro 0496**, les Associés ont souscrit Mille (1000) Actions composant le capital social et ont libéré au quart (1/4) des actions de la société «KAB» SAS.

Présidence: Conformément aux résolutions du procès-verbal d'Assemblée Générale constitutive, Monsieur **KOUASSI Yao Franck Hermann Bécanty**, a été nommé en qualité de Président de la société pour une durée de cinq (5) années.

Dépôt au Greffe: Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 26/03/2026, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-B-00343**.

Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 26/03/2026, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-B16-00006**.

Pour insertion

Me Aude Jasmine ONGOLY IKORA, Notaire

«SOCIETE ACACIA GROUP»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
Au Capital social d'Un Million (1.000.000) de FCFA
Siège social : Rue de l'ESSA, Quartier Mpita, Arrondissement n°1 E.P LUMUMBA
Pointe-Noire, République du Congo

INSERTION LEGALE

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE ACACIA GROUP

Aux termes d'un Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date à Pointe-Noire du **30 avril 2026**, enregistré au Bureau de l'Enregistrement Domaines et Timbres de Pointe-Noire CENTRE, sous **Folio 087/21 N°4359** du 11 mai 2026, l'associée unique de la société ACACIA GROUP, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital d'**Un million (1.000.000) de Francs CFA**, dont le siège est sis Rue de l'ESSA, Quartier Mpita, Arrondissement n°1 E.P LUMUMBA, Pointe-Noire, a décidé de la dissolution anticipée de ladite société.

Monsieur **TOURANKONDO ONGOBOLO Revely**, Magistrat en fonction au Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, a été désigné en qualité de Liquidateur de ladite société. Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 13 mai 2026, sous le numéro **CG-PNR-01-2026-M-07891**, conformément à la législation en vigueur.

Pour avis

M.W. SERVICES ACTIVITÉS

* Gestion pour autrui:

- Véhicules de commerce
- Exécution des chantiers

* Promotion et vente de terrains vides et/ou bâtis:

Recherches et facilitation dans l'achat de terrains vides et/ou bâtis dans la plupart des villes du Congo.

Disponibles aujourd'hui:

- Carrières de pierre
 - Parcelle au bord de la Corniche à Bacongo (avec vue sur le fleuve)
 - Plusieurs parcelles au bord des voies goudronnées
- Pour tout renseignement, appelez le **06 668 7143** (WhatsApp disponible).



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN,
DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES
EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE - SERIE DE PROJETS N°2
(HISWACA - SOP 2)
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°028/MEPSP/HISWACA/2026

Pays: République du Congo

Numéro de Prêt:75280

Intitulé de la Mission: élaboration de la stratégie de communication globale et digitale de l'Institut National de la Statistique (INS), du Centre National de Formation en Statistique, Démographie et Planification (CNFSDP), ainsi que du projet HISWACA

N° de référence: CG-CG-HISWACA-028-SC-SQC-26

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du «Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: **«recrutement d'un cabinet pour élaborer une stratégie de communication globale et digitale percutante et efficace pour l'Institut National de la Statistique (INS), pour le Centre National de Formation en Statistique, Démographie et Planification (CNFSDP), ainsi que pour le projet HISWACA».**

- Les services de consultant («les Services») comprennent: (i) Définition d'une stratégie de communication institutionnelle axée sur la crédibilité et la diffusion des produits statistiques; (ii) Intégration et consolidation des acquis des stratégies de communication des grandes opérations passées (RGPH-5, REGEC, EHCVM) pour les futures enquêtes nationales; (iii) Conception d'un plan d'action pour le plaidoyer auprès des décideurs et la vulgarisation des données auprès du grand public; (iv) Élaboration d'une stratégie de communication axée sur l'attractivité des formations en statistique, démographie et planification; (v) Développement des canaux spécifiques pour atteindre les cibles académiques (élèves, étudiants) et professionnelles; (vi) Conception d'une stratégie de communication globale alignée sur les objectifs de développement du projet; (vii) Conception d'un plan d'action opérationnel pour la mise en œuvre de la stratégie de l'INS, du CNFSDP et du projet

HISWACA.

2. Les Termes de Référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur demande à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. L'Unité de Gestion du projet HISWACA invite dès à présent les firmes de consultants admissibles («Consultants») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants:

- Expérience avérée (au moins 5 à 10 ans) dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de communication institutionnelle et digitale;
 - Références prouvées en appui à des projets financés par des partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, BAD, PNUD, UE, etc.);
 - Expérience confirmée dans la communication au sein d'institutions publiques, structures de formation, ou organismes de statistique/données d'au moins 3 ans;
 - Expérience en accompagnement de projets de visibilité régionale ou nationale dans un contexte africain (idéalement en Afrique centrale ou de l'Ouest).
4. La liste restreinte comprendra au minimum cinq (05) firmes et au maximum huit (08) firmes.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI» de la Banque mondiale, septembre 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous reporter aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission: Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur.

6. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode QC (Sélection Fondée les Qualifications du Consultants) telle que définie dans le Règlement de Passation des Marchés.

8 Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de lundi à vendredi, **de 8h00 à 16h00 heures**.

9. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le lundi 20 juin 2026 (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention **«Avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet en charge d'élaborer une stratégie de communication globale et digitale pour l'Institut National de la Statistique (INS), le Centre National de Formation en Statistique, Démographie et Planification (CNFSDP), ainsi que pour le projet HISWACA».**

Projet d'amélioration et d'harmonisation des statistiques en
Afrique de l'Ouest et du Centre, Série de projets n°2
(HISWACA-SOP2)

À l'attention de: **Monsieur Patrick Valery ALAKOUA,**
Coordonnateur
Adresse: Bureau 1204, Centre d'Affaires des Tours Jumelles
de Mpila, Brazzaville -République du Congo
Téléphone: +242 06 157 01 01
Courriel: ugp@hiswaca-congo.org

Fait à Brazzaville, le 29 mai 2026

Patrick Valery ALAKOUA

SOCIÉTÉ CIVILE

Moins d'injustices pour les autochtones

Prenant connaissance avec stupeur et émoi de la note de service du 18 mai 2026 du directeur général de la promotion des peuples autochtones, relevant du ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, les différentes plateformes de la société civile condamnent la condition de l'autorisation écrite désormais exigée par la direction générale pour leurs interventions auprès des populations autochtones.



Les acteurs de la société civile libérant leur déclaration

Les acteurs de la société civile se sont retrouvés lundi 1^{er} juin 2026 au siège de la plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF), à Brazzaville, pour faire une déclaration après une analyse de la note du directeur général de la promotion des peuples autochtones. Déclaration rendue publique par Alfred Nkodia, coordonnateur de la PGDF, devant plusieurs responsables d'organisations dont Maixent Agnibat Emeka, président du Forum de la société civile sur la biodiversité, le climat et le développement durable.

Selon la déclaration, cette note de service est contraire aux dispositions de l'article 15 de la Constitution du 25 octobre 2015 et de l'article 2 de la loi 5-2011 portant promotion et protection des peuples autochtones. Pour la société civile, l'autorisation écrite exigée par l'administration publique aggrave la discrimination à l'égard des populations autochtones. Les organisations de la société

civile pourront continuer à travailler avec toutes les autres couches bénéficiaires (communautés locales bantou, les femmes, les jeunes et enfants, les personnes vivant avec handicap et bien d'autres).

La note de service est aussi contraire à l'article 3 de la loi 15-2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones, car elle les prive du droit au consentement préalable sur les restrictions de fréquentation qui leur sont imposées de façon injuste. Cette note consacre la chosification des populations autochtones, en assujettissant leur accès à une autorisation préalable de visite comme dans un parc zoologique. Pourtant, poursuit la déclaration, les populations autochtones ont la pleine capacité juridique de décider sur ce qui est bien ou mal pour elles.

Malheureusement, la direction générale se comporte comme un esclavagiste moderne qui décide sur les partenaires que ces populations sont autorisées à fréquenter ou à collaborer. Ce régime d'autorisation risque

d'ouvrir la boîte de Pandore sur les avantages, sur les chantages et les passe-droits que certains agents publics pourraient exercer sur les organisations de la société civile et partenaires en contrepartie d'avantages personnels. Malgré cette note, les plateformes et organisations de la société civile ont réaffirmé leur engagement à contribuer à la mise en œuvre des politiques en faveur des populations autochtones. Ces organisations considèrent que cette note n'a pas de base légale, elle est contraire aux lois de la République. Elles demandent au Gouvernement d'ordonner la rétractation de cette note de service, aux bailleurs de fonds et partenaires au développement d'œuvrer pour le respect des engagements pris par le Gouvernement en matière de promotion et protection des droits des populations autochtones et à tous les acteurs de la société civile de mener toute action légale et pacifique afin que, dans les meilleurs délais, cette note soit annulée.

Philippe BANZ

BANQUE

Fin des travaux des assemblées annuelles de la BAD

Les 61^{es} assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD) et la 52^e assemblée du Fonds africain de développement (FAD), tenues à Brazzaville du 26 au 29 mai 2026, se sont achevées, vendredi 29 mai 2026, sous la présidence d'Anatole Collinet Makosso, premier ministre, chef du Gouvernement, en présence de nombreuses personnalités, dont le Dr Sidi Ould Tah, président du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), et des membres du Gouvernement, parmi lesquels Ludovic Ngatsé, ministre de l'Economie, du plan, de la statistique et de la prospective, en qualité de président du Conseil des gouverneurs de la Banque.



Le Premier ministre Collinet Makosso clôturant les travaux

Les conclusions de ces assises ont débouché sur l'adoption d'une feuille de route validée par le Conseil des gouverneurs pour apporter des réponses concrètes aux défis du financement du développement, de la mobilisation des ressources, de la résilience économique et de la transformation structurelle du continent africain. La validation de cette feuille de route a été la principale décision prise.

Ce rendez-vous institutionnel de la BAD a regroupé plus de 4.500 participants de profils variés et d'horizons divers pour débattre de la finance et du développement du continent africain. Pendant cinq jours, la rencontre a réuni les chefs d'Etat et de Gouvernement, les gouverneurs, les administrateurs, les délégations des pays membres de la BAD, les dirigeants du Groupe de la Banque africaine de développement, le secteur privé et la société civile, ainsi que l'ensemble des partenaires stratégiques pour dialoguer, réfléchir et se concerter. Pour les participants, cette rencontre a été un moment de vérité, de responsabilité collective face aux urgences de l'époque et aux enjeux majeurs liés au financement du développement de l'Afrique. Qu'il s'agisse du déficit de financement, du défi d'une transition climatique, de la transformation structurelle des économies, de l'urgence de créer des emplois décents pour les jeunes et des femmes ou de l'accélération de l'intégration régionale, l'Afrique prouve chaque jour qu'elle ne manque ni de potentiel, ni d'ambition. Ce qu'il faut désormais à l'Afrique, c'est une culture de l'exécution et de l'impact. Les orientations de Brazzaville devraient immédiatement se traduire en capital accessible, en infrastructures transformatrices et en progrès tangibles pour les populations. Les engagements n'ont de valeur que s'ils changent positivement la trajectoire du développement du continent, notamment le quotidien des citoyens africains. A ce titre,

le ministre Ludovic Ngatsé, en qualité de gouverneur national de la BAD, n'a pas hésité de dire pour rassurer: «Notre responsabilité partagée est de veiller à ce que l'élan de Brazzaville ne s'arrête pas à la clôture de ces assises. Cet élan devrait se prolonger dans l'action, dans le suivi de nos réformes, dans la mobilisation accrue de nos partenaires et dans l'accélération de la mise en œuvre des projets». C'est ainsi que le conseil des gouverneurs a approuvé et encouragé le Président du Groupe de la Banque africaine de développement, le Dr Sidi Ould Tah à mettre en œuvre sa vision «les quatre points cardinaux» pour renforcer la capacité d'action et d'influence de l'Afrique dans un monde de plus en plus fragmenté.

des infrastructures, la modernisation de l'agriculture, l'industrialisation, l'éducation, la santé, l'emploi des jeunes, ainsi que l'amélioration durable des conditions de vie de nos populations. Cependant il existe un paradoxe : le déficit de financement de 400 milliards de dollars pour le développement des infrastructures face aux quatre mille milliards de dollars de notre épargne dormante qu'il faut nécessairement mobiliser. Après la cérémonie officielle de clôture, une conférence de presse a été animée par le Dr Sidi Ould Tah, président de la Banque, et le ministre Ludovic Ngatsé, le gouverneur national de la BAD au cours de laquelle ils ont souligné que l'Afrique n'attend plus des promesses d'avenir, mais des résultats



Une vue de l'assistance à la clôture

Le premier ministre, chef du Gouvernement, Anatole Collinet Makosso, a souligné le «Comment donner à l'Afrique les moyens de financer durablement sa transformation économique et sociale». Les échanges de ces assises ont mis en évidence l'impérieuse nécessité de renforcer la mobilisation des ressources intérieures, de valoriser ses richesses, de consolider ses marchés financiers, de soutenir davantage son secteur privé et d'attirer des investissements en adéquation avec ses priorités stratégiques. Ces assises ont également démontré que, finalement, le financement du développement ne saurait être dissocié de la qualité des projets, de l'exigence de bonne gouvernance, du sens de responsabilité, ainsi que de la confiance entre les différents acteurs du développement. Au-delà de la question du financement, ce sont des enjeux essentiels qui se trouvent à l'énergie, le développement

au présent pour stimuler une croissance souveraine, réduire les inégalités, libérer le potentiel de la jeunesse et transformer durablement les conditions de vie des populations. Le projet intitulé «Les quatre points cardinaux» qui est un plan d'actions décennal va se voir accélérer par les propositions formulées par le Dr Sidi Ould Tah, autour de sa vision. Il a été approuvé à la suite des orientations sur sa stratégie et le devenir de l'Afrique. Ce projet veut responsabiliser l'Afrique face à son propre destin pour financer son développement et compter d'abord sur elle-même. Selon les organisateurs de l'évènement, les prochaines assemblées annuelles de 2027 de la BAD se tiendront au Niger. A noter que le Dr Sidi Ould Tah a dirigé ses toutes premières assemblées annuelles de Brazzaville depuis son investiture à la présidence du Groupe de la Banque africaine de développement.

Philippe BANZ

OFFICE NOTARIAL MAITRE DIEUDONNEE EBAKANI

01, Avenue Alphonse FONDERE, Rond-Point la Coupole, Centre-ville - Brazzaville
B.P.: 1143 Tél.: +242.06.670.58.09 Email.: offnotcbakanid@gmail.com République du Congo.

MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE «TASA SARL»

Société A responsabilité Limitée
Au capital social de FCFA (1.000.000)

Siège social sis à Brazzaville, 621, rue Voula, Plateau des 15 ans
RCCM: CG-BZV-01-2020-B12-00050

INSERTION LEGALE

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dénommée «TASA SARL», en date du douze janvier deux mil vingt-six, déposé au rang des minutes par Maître Dieudonnée EBAKANI, Notaire en la résidence de Brazzaville, le dix-huit février deux mil vingt-six, enregistré le dix-neuf février deux mil vingt-six, à la Recette des Impôts de Poto-poto, sous le folio 032/10, n°0597, il a été adopté des résolutions suivantes:

1. L'extension de l'objet social:

- L'installation des panneaux et systèmes photovoltaïques;
 - La distribution intelligente et large colis;
 - La centrale d'achat des biens et produits;
 - La construction de bâtiments d'habitations modernes, innovants et écologiques;
- Le tourisme en immersion culturelle et ancestrale africaine.

2. La cession des parts sociales:

Monsieur KISSANGOU Jean Philémon, associé de la société TASA SARL, cède et transporte sous garanties ordinaires et de droit, à Monsieur KIMINI-MOUTASI Anouk Stével, qui accepte quatre (4) parts sociales de dix mille (10.000) FCFA, chacune de la valeur nominal, qu'il possède dans ladite société.

3. Nomination du nouveau gérant:

Après délibération, l'Assemblée Générale extraordinaire décide de nommer Monsieur NZAMBA Audin-Prat-Fronderi en qualité de gérant de la société «TASA SARL», à compter du douze janvier deux mil vingt-six, pour une durée de quatre (4) années conformément à l'article 14 des statuts de la société «TASA SARL».

4. Mise à jour des statuts.

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2020-b12-00050.

Pour insertion légale

FINANCES

L'ONEC-C lance l'offensive contre les faux bilans et l'exercice illégal de la profession comptable

Le président de l'Ordre national des experts-comptables du Congo (ONEC-C) Brice Voltaire Etou Obami a récemment lancé une vaste opération visant à combattre la production de faux états financiers et l'exercice illégal des métiers de la comptabilité en République du Congo. Dans un communiqué publié le 20 mai 2026 à Brazzaville, l'ONEC-C affirme sa volonté d'assainir le secteur comptable national et de renforcer la fiabilité de l'information financière. L'institution rappelle que les états financiers doivent être établis conformément aux normes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), en garantissant leur régularité, leur sincérité ainsi qu'une image fidèle de la situation financière des entités concernées.



Brice Voltaire Etou Obami

sur le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, d'indépendance et de compétence professionnelle qui doivent guider l'action des experts-comptables et des commissaires

Brice Voltaire Etou Obami rappelle également que l'exercice des fonctions d'expert-comptable ou de commissaire aux comptes est strictement réservé aux professionnels régulièrement inscrits au tableau de l'Ordre. Les cabinets et personnes exerçant en dehors du cadre légal disposent d'un délai de huit jours pour régulariser leur situation. A défaut, ils s'exposent à des procédures disciplinaires et judiciaires devant les juridictions compétentes. Au-delà de la répression des pratiques frauduleuses, cette initiative vise à promouvoir une culture de l'éthique et de la déontologie au sein de la profession. L'ONEC-C insiste notamment

aux comptes. Pour assurer l'efficacité de cette opération, l'Ordre entend travailler en étroite collaboration avec plusieurs institutions publiques, parmi lesquelles le Tribunal de commerce, la Direction générale des impôts et des domaines ainsi que les différents services de contrôle économique et financier. A travers cette offensive, l'ONEC-C entend renforcer la transparence financière, sécuriser l'environnement des affaires et contribuer à la lutte contre les pratiques qui portent atteinte à la crédibilité du système économique congolais.

Gaule D'AMBERT

L'Ordre met particulièrement en garde les auteurs de faux bilans, les cabinets clandestins et les professionnels exerçant sans autorisation légale. Selon le communiqué, toute falsification de documents comptables, manipulation des comptes ou certification de complaisance constitue une infraction grave susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires.

PME

Des jeunes se lancent dans l'entrepreneuriat agricole

Afin de renforcer l'employabilité et l'autonomisation des jeunes, 68 bénéficiaires du programme FAPP ont reçu, le 28 mai 2026 à Makabandilou (9^e arrondissement Djiri), leurs attestations de fin de formation ainsi que des kits de démarrage en maraîchage et élevage. Cette initiative portée par les ONG ESSOR, AGRIDEV et EDEN, avec l'appui de plusieurs partenaires techniques et financiers, vise à promouvoir un entrepreneuriat agricole durable et créateur d'emplois.



Les bénéficiaires, encadrateurs et partenaires à la cérémonie

La cérémonie s'est déroulée en présence de l'Inspecteur de la Jeunesse de Djiri, du Chef de secteur agricole de Djiri, du Coordonnateur de l'ONG AGRIDEV, ainsi que du représentant de la Direction générale de la Formation qualifiante et de l'Emploi, aux côtés des responsables des ONG ESSOR et EDEN.

La Coordinatrice-pays de l'ONG ESSOR-Congo, Mme Martine Claire Ngo Balogog, a salué le parcours des bénéficiaires et souligné l'importance de l'investissement dans la jeunesse. Selon elle, cette formation constitue une réponse concrète aux défis liés à l'emploi des jeunes et à leur autonomisation économique.

« Cette cérémonie symbolise non seulement l'achèvement d'une formation, mais aussi le début d'une nouvelle aventure professionnelle pour ces jeunes », a-t-elle déclaré, invitant par là les acteurs économiques à ouvrir davantage leurs portes aux jeunes formés localement. Intervenant au nom de la Direction

générale de la Formation qualifiante et de l'Emploi, son représentant a rappelé que les attestations remises constituent la reconnaissance des efforts consentis par les bénéficiaires tout au long de leur parcours. Il les a exhortés à valoriser les compétences acquises, afin de transformer cette opportunité en réussite durable et en véritable levier de développement.

Pour M. Crépin Mpoué, directeur du projet EDEN, cette remise d'attestations marque l'aboutissement d'un processus de formation ayant permis aux jeunes d'acquérir des compétences pratiques dans les domaines agricoles. « Certains ne connaissaient rien à l'agriculture au départ. Aujourd'hui, ils sont capables de conduire des activités de maraîchage, d'élevage ou encore de pisciculture », a-t-il expliqué.

Le responsable d'EDEN a également mis en avant l'approche agroécologique promue par son organisation. Celle-ci privilégie l'utilisation de biofertilisants et de biopesticides, afin de préserver les sols, protéger la biodiversité et garantir aux consommateurs des produits agricoles plus sains. À travers cette

démarche, l'organisation entend contribuer à une agriculture respectueuse de l'environnement tout en favorisant l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs agricoles.

Mis en œuvre par les ONG ESSOR, AGRIDEV et EDEN, avec l'appui de partenaires tels que l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Union européenne, l'Agence française de développement et la Fondation Louis-Michelin, le programme FAPP vise à renforcer l'employabilité des jeunes à travers des formations professionnelles adaptées aux réalités du marché.

Au-delà de la remise des attestations, cette cérémonie a surtout mis en lumière les perspectives offertes à ces jeunes désormais mieux armés pour s'insérer dans la vie active. Grâce aux connaissances acquises et aux kits de démarrage reçus, ils disposent désormais d'outils concrets pour développer leurs propres activités et contribuer dorénavant au développement agricole et économique de leurs communautés.

Darchevie KETTE BONAZEBI



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE (MEPSP)



PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)-AGENCE FIDUCIAIRE DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE URBAINE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°001/MCIDAT/PRRU/UGP 2026

Recrutement d'un cabinet (firme) pour la réalisation des études techniques (APS et APD) et des DAO des travaux de voirie et de drainage à Brazzaville et Pointe-Noire pour le Projet de Renforcement de la Résilience Urbaine

1. Le gouvernement de la République du Congo a signé avec la Banque Mondiale un accord de prêt d'un montant de 60 millions USD pour le financement du projet de renforcement de la résilience urbaine (PRRU), et à l'intention utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant «recrutement d'un cabinet (firme) pour la réalisation des études techniques (APS et APD) et des DAO des travaux de voirie et de drainage à Brazzaville et Pointe-Noire».

2. L'objectif général de la mission est de réaliser les études techniques d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détaillé (APD) ainsi que les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour permettre de lancer les appels d'offres de réalisation des travaux.

3. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des cabinets de consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à ladite mission.

4. L'Unité de Gestion du Projet, invite les cabinets éligibles, à manifester leur intérêt et à four-

nir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Ils doivent fournir les informations ci-après: (i) qualification pour exécuter les services sollicités (références et descriptions concernant l'exécution de missions similaires, brochures...); (ii) les capacités techniques du cabinet, les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les dossiers de manifestation à soumettre ne doivent pas inclure des curriculums vitae, des documents légaux (statuts, et tous autres documents juridiques), des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail.

NB: pour les consultants qui veulent s'associer, le nombre de cabinet en groupement ne doit pas dépasser 3.

5. Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants: (i) les qualifications générales et expérience du cabinet dans le domaine de la mission, (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

6. Le cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification

de Consultants (SQC) tel que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de septembre 2025.

7. Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires de ladite mission, tous les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale), aux l'adresses ci-dessous

8. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le lundi 19 juin 2026 (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention «Avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Cabinet (Firme) pour la réalisation des études techniques (APS et APD) et des DAO des travaux de voirie et de drainage à Brazzaville et Pointe-Noire».

A l'attention du Coordonnateur du Projet de renforcement de la résilience Urbaine (PRRU) Adresse: Rue Duplex n° 12 /Secteur Blanche Gomez

Tél.: (242) 05 206 2915 E-mail: prrucongo@gmail.com Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 01 juin 2026

Le Coordonnateur, Benoit NGAYOU

EDUCATION

BAC 2026: Plus de 101 000 candidats composent dans un climat serein

Les épreuves écrites du baccalauréat général, session de juin 2026, ont débuté mardi 2 juin sur l'ensemble du territoire congolais. Au total, 101 856 candidats, dont 55 % de filles, composent dans 316 centres d'examen, y compris trois centres situés en Angola, notamment à Luanda et au Cabinda. Le lancement officiel s'est déroulé en présence de plusieurs autorités, au terme d'une ronde effectuée dans différents centres de composition.



Le ministre Mouthou et sa délégation dans une salle d'examen

Avant le début des épreuves, les autorités éducatives ont effectivement procédé à une ronde des centres d'examen, afin de s'assurer du bon déroulement des compositions et du respect des conditions d'organisation. Cette tournée a réuni plusieurs personnalités de haut niveau, notamment le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation Jean Luc Mouthou; le ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique Rigobert Maboundou; le préfet de Brazzaville; le maire de l'arrondissement 3 Poto-Poto, ainsi que la représentante de l'UNICEF au Congo. À l'issue de cette ronde, les responsables ont constaté un démarrage sans incident majeur dans les différents centres visités, saluant une organisation «satisfaisante». Le ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Rigobert Maboundou, s'est félicité des efforts organisationnels déployés

pour garantir la bonne tenue de cet examen d'État. Selon lui, la réussite de l'organisation des examens est un indicateur de stabilité et de bonne gouvernance. «La bonne tenue des examens d'État est un indicateur de bonne gouvernance. Elle n'est possible que dans un pays en paix», a-t-il déclaré. Le ministre a également insisté sur l'importance stratégique de la formation des jeunes, notamment dans les filières scientifiques, technologiques et d'innovation. Il a estimé que le développement du pays repose sur la capacité des jeunes à produire des solutions innovantes dans les domaines du numérique, des startups et de la recherche appliquée. Selon les données officielles, 101 856 candidats ont pris part à cette session 2026, soit une augmentation d'environ 6 000 candidats par rapport à l'année précédente. Les filles représentent 55 % des effectifs, confirmant leur forte présence dans le système éducatif national.

Les épreuves se sont déroulées dans 310 centres d'examen, dont trois centres à l'étranger en Angola, à Luanda et au Cabinda, illustrant l'extension du dispositif d'organisation au-delà des frontières nationales. Dans les salles de composition, les candidats ont abordé les épreuves avec concentration et espoir. C'est le cas de Christie Sana, élève en terminale scientifique série C, confiante quant à ses chances de réussite. «Je suis arrivée avec la grâce de Dieu pour composer mon baccalauréat et je sais que je serai victorieuse. Je suis calme et je pense que ce ne sera pas différent de ce que les professeurs m'ont appris», a-t-elle déclaré. Alors que les épreuves se poursuivaient, les autorités ont appelé à la discipline et à la sérénité, afin de garantir la réussite de cette session du baccalauréat 2026.

Darchevie
KETTE BONAZEBI

FESTIVAL

Renatura: sensibiliser les enfants à la biodiversité

Après Brazzaville du 21 au 22 mai derniers, le tour revient à Pointe-Noire d'abriter le festival de la biodiversité de Renatura, une ONG de conservation de la biodiversité. L'événement se tient du 4 au 5 juin 2026. Objectif essentiel: sensibiliser et familiariser les enfants à la sauvegarde de la biodiversité.



Sensibilisation des enfants aux notions écologiques.

Dans le cadre de la Journée mondiale de la biodiversité célébrée le 22 mai de chaque année, Renatura organise depuis 11 ans un festival de la biodiversité à l'endroit, essentiellement, des enfants. Et très souvent, ce sont les enfants du littoral (Kouilou et Pointe-Noire) qui en sont les bénéficiaires. Mais, si la 12^e édition est marquée par son extension à Brazzaville où plus de 240 enfants ont participé à l'événement, les motivations restent les mêmes. Sur le plan environnemental, l'objectif principal visé par Renatura est «d'apprendre et échanger sur la biodiversité, sensibiliser sur la nécessité de préserver la biodiversité et promouvoir le patrimoine naturel du Congo», indique un communiqué présentant le festival et mis à disposition de la presse par la coordinatrice du programme Education et sensibilisation à l'environnement.

L'ONG congolaise, spécialisée dans l'étude et la protection des tortues marines au Congo, vise à «fédérer différents secteurs d'activité (environnement, culture, social), rendre l'événement accessible au grand public, promouvoir le patrimoine artistique et culturel congolais et créer un moment convivial et participatif». Comme à Brazzaville et lors des éditions précédentes, les quelque 300 enfants qui prennent part au festival à l'Institut français du Congo (IFC) de Pointe-Noire, ont encore droit à un programme soigneusement préparé pour joindre apprentissage, divertissement et loisirs. Ainsi, «en journée, des ateliers pédagogiques avec les classes d'écoles invitées sur les thématiques environnementales

virtuel, la gestion des déchets, l'écologie», poursuit le document. Dans la soirée, «une table ronde sur la thématique de la place de l'environnement dans l'éducation nationale et le 5 juin une Jam session aux couleurs de l'environnement». Ces activités sont en lien avec le thème choisi cette année pour la Journée mondiale de la biodiversité: «Des actions locales à l'impact mondial». Elles sont également liées à la philosophie de la 52^e édition de la Journée mondiale de l'environnement célébrée ce 5 juin autour de «l'action climatique globale, visant à repenser nos écosystèmes économiques et à restaurer notre relation avec le climat», selon l'UNESCO.

John
NDINGA NGOMA

SOCIETE CIVILE

L'ONG "Tournons la page" plaide pour plus d'engagement citoyen

Un atelier de validation des outils de plaidoyer en matière d'engagement citoyen des ONG de la société civile s'est tenu le mardi 26 mai 2026 à Brazzaville. Organisé par l'association "Tournons la page" pour l'alternance démocratique en Afrique que coordonne Christian Mounzéo, cet atelier a regroupé une quinzaine de participants représentant différentes ONG. Il avait pour objectif de faire le point sur l'élection présidentielle de mars 2026.



Cette rencontre a permis d'adopter le rapport synthèse composé en quatre parties: l'espace civique 2025-2026; l'analyse du cadre juridique aux atteintes des libertés d'association, d'expression et de réunion, ainsi que des recommandations. Elle a été l'occasion d'élaborer une loi de protection aux atteintes des libertés d'association, d'expression et de réunion dont sont victimes les acteurs de la société civile et des partis politiques au Congo. A cela s'est ajoutée, l'élaboration de la loi sur le refus des autorités de délivrer des récépissés aux associations et de procéder à leur retrait chez celles qui en possèdent déjà, etc. Après d'échanges interactifs, les participants ont adopté ledit rapport. A propos de la présentation du cadre juridique relatif à la protection des libertés fondamentales, au niveau national, régional et international, "Tournons la page" relève que plusieurs textes ont été recensés, notamment la Constitution du 25 octobre 2015; la Charte africaine des droits de l'homme et

des peuples de 1981; la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007; la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966. Tous condamnent la violation de Droits de l'homme. Dans les faits, les libertés ne sont pas respectées en République du Congo. Le constat général montre que de nombreuses lois au niveau national sont en contradiction avec la Constitution du 25 octobre 2015 et les traités ou pactes internationaux signés et ratifiés régulièrement par la République du Congo. A propos de l'élection présidentielle de mars 2026, les participants ont fait une analyse approfondie de ce scrutin. Prélude à cette élection, la situation sécuritaire a été marquée par l'opération «zéro kuluna ou bébés noirs» pour lutter contre le banditisme urbain menée par la direction générale de la Sécurité présidentielle (DGSP). Des maisons, "sous prétexte d'abriter des bandits" et des motos sans plaques d'immatriculation ont été détruites. Cette opération

saluée par les populations à son lancement a, tout de même, installé un grand émoi, un climat de peur et de psychose dans un Etat de droit. Pendant l'élection présidentielle, les libertés publiques ont été restreintes, marquées par l'interdiction de manifester, arrestation d'opposants et un black-out numérique le jour du scrutin. Enfin, la proclamation des résultats, Denis Sassou Nguesso réélu pour un cinquième mandat consécutif, à l'issue d'un processus électoral qualifié de "verrouillé" par plusieurs observateurs. Le Gouvernement a imposé une coupure totale des communications impliquant un nonaccès à l'Internet. Pour les législatives et les sénatoriales de 2027, les participants ont formulé des recommandations au Gouvernement, au Parlement, à la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), aux acteurs des associations de la société civile, à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, aux partenaires au développement et aux médias.

Pascal BIOZI KIMINOU,
tiré de l'ONG "Tournons la page"

ETUDE Maître H.A MACAYA BALHOU

Notaire

B.P: 4171 TELEPHONE (242) 05.557.44.10 – 06.661.11.33

E-mail: etude.anicetbalhou@yahoo.fr

Etude sise à l'Immeuble Tour Mayombe, 8ème étage, Entrée A, porte A28

39, Boulevard Charles DE GAULLE,

Pointe-Noire REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Aux termes des résolutions du Procès-verbal d'Assemblée Générale extraordinaire reçu par le notaire soussigné en date du 20 avril 2026, enregistré le 19 mai de la même année sous le n° 4575, folio 092/1 dépôt par le Notaire soussigné.

L'associé unique de la société «SHARAF SHIPPING AGENCY» Société A Responsabilité Limitée unipersonnelle au capital de de Francs CFA un million (1.000.000), dont le siège est sis à Pointe-Noire, 111, Avenue Moé Vangoula, Immeuble Makassi, 5^e étage Centre-ville (REPUBLIQUE DU CONGO), régulièrement immatriculé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°CG-PNR-01-2023-B13-00463.

A, décidé:

1- D'agréer, la cession de 10 PARTS SOCIALES intervenue, entre l'unique associé et Monsieur Prince Auriac IBOULAMOKI.

Ce qui reparti désormais les parts de la société comme suit:

- 90 parts pour la Société «AFRICA MARITIME INVESTMENTS», représentée par Monsieur SUKUMAR MONY.

- 10 parts pour Monsieur Prince Auriac IBOULAMOKI.

2- De modifier les statuts de la société avec la nouvelle composition du capital, tenant compte de la cession des parts sociales ainsi intervenue.

La gérance de ladite société est toujours assurée par Messieurs SUKUMAR MONY et Prince Auriac IBOULAMOKI.

Une expédition du Procès-verbal de ladite Assemblée a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et en conséquence le numéro CG-PNR-01-2026-D-00473 a été attribué audit dépôt.

CRIMINALITE FAUNIQUE

Interpellés à Kellé, ils rejoignent leurs complices à Ewo

Is sont au départ quatre individus pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de quatre peaux, un crâne et quatre dents de panthère, le 18 mai 2026 à Ewo (Département de la Cuvette-Ouest). Suite à une dénonciation, trois autres ont été interpellés à Kellé, trois jours après. Ils ont été conduits à Ewo où ils ont rejoint leurs complices, les quatre premiers arrêtés.



Les trois trafiquants présumés rattrapés

L'interpellation de ces trafiquants présumés à Ewo comme à Kellé a été effectuée par des éléments de la Région de Gendarmerie de concert avec des agents de la Direction départementale de l'Economie forestière de la Cuvette-Ouest en poste à Ewo, appuyés techniquement par le PALF (Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage).

Il s'agirait d'un réseau de présumés trafiquants de produit faunique démantelé par les services suscités. Certains trafiquants, selon les sources proches du dossier, seraient acheteurs et revendeurs; d'autres, transporteurs et un intermédiaire de ces trophées prohibés par la loi. Les sept personnes interpellées sont poursuivies pour délits de présomption d'abattage, détention, circulation et commercialisation de quatre peaux, un crâne et quatre dents de panthère, trophées d'une espèce animale



Une vue du butin

intégralement protégée par la loi. Ils ont tous été déférés au tribunal et placés à la maison d'arrêt d'Ewo, dans l'attente de leur procès. Ils risquent des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme, avec une amende plafonnant à 5 millions de F.CFA, chacun, conformément à la loi. Le commerce illégal de produits de faune conduit à l'extinction des espèces animales sauvages à travers le monde. Au Congo,

la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 en matière de protection des espèces fauniques stipule en son article 27 : «l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces animales intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des Eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique». **V.M.**

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Rue Alfassa, 1er étage immeuble «La Gourmandine», en face de l'hôtel Saphir, non loin de la pharmacie «Renande & Maat». Centre-ville, Brazzaville,
Tél: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P: 15.244
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE «SOCIETE MAB»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital d'UN MILLION de FRANCS CFA
Siège Social: 19, rue Abili, quartier Domaine, Massengo, Talangaï, Brazzaville,
RCCM: CG-BZV-01-2026-B13-00338
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique établi par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 22 avril 2026, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 24 avril 2026, sous **Folio 076/3, numéro 401**, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U.);

Objet social: La société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au Traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo:
- La construction des bâtiments complets.

Dénomination: «SOCIETE MAB»;

Siège social: 19, rue Abili, quartier Domaine, Massengo, Talangaï, Brazzaville, République du Congo;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts ;

Capital Social: UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites par l'associé unique;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement établie par Maître

Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 22 avril 2026 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 24 avril 2026, sous **folio 076/5, numéro 403**, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par l'associé unique;

Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 22 avril 2026, Madame **OLINGOU Dieuveille Rubucia**, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désignée en qualité de gérante pour une durée illimitée;

Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 26 mai 2026, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-B13-00338**.

Fait à Brazzaville, le 29 mai 2026

Pour avis
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire.



COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2

Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Sélection internationale ouverte n°84/BEAC/DGE-DSI/SIO/Ser/2026 pour la fourniture et le déploiement de l'outil de supervision des infrastructures informatiques de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale

Dans le cadre de l'optimisation de son système d'information et de l'amélioration de la gestion de son infrastructure informatique, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage l'acquisition et le déploiement de l'outil de supervision de ses infrastructures informatiques. A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à soumettre une proposition.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°05/24/CEMAC/UMAC/CM portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment la **sélection sur la base de la qualité technique et du coût.**

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX

Direction Générale de l'Exploitation
– DGAM, 14^e étage, porte 1412
Adresse: 736 Avenue Monseigneur Vogt -
BP 1917 Yaoundé - Cameroun
Téléphones: (+237) 222 23 40 30; (+237)
222 23 40 60 postes 5452, 5404,
5402 ou 5403
Fax: (+237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de **cent mille (100 000) francs CFA**. Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire en faveur des Services Centraux de la BEAC.

Virement zone CEMAC:
RIB Services Centraux: 91001 00090
20000009901 07

Objet: frais de soumission sélection n°{à renseigner par le soumissionnaire}

Transfert international (hors zone CEMAC):

Correspondant: Banque de France
SWIFT Code: BDFEFRPPXXX
Numéro de compte: FR76 3000 1000 6400
0000 5104 277
Destinataire: BEACCMCX090
Objet: frais de soumission appel d'offres
n°{à renseigner par le soumissionnaire}

Les soumissions, conformes au règlement particulier de la sélection, devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **Judi 09 juillet 2026 à 12 h 00**. Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15^e étage, porte 15.01
Adresse: 736 Avenue Monseigneur Vogt -
B.P: 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en une phase, le **Judi 09 juillet 2026 à 13 h 00** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires **dûment mandatés** (document écrit et signé), qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le

Le Responsable,

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Koffi Olomide salue les réalisations de Denis Sassou-Nguesso

La méga star Koffi Olomide, le grand Mopao, patron de l'orchestre Quartier Latin, a eu un échange avec le Président de la République Denis Sassou-Nguesso, jeudi 28 mai 2026 à la résidence du Plateau, à Brazzaville. L'artiste-musicien est venu annoncer son grand concert du 6 juin 2026 à l'hôtel Radisson. Il a, peu après, rendu hommage au Chef de l'Etat pour toutes ses réalisations qui transforment au quotidien la vie des Congolais.



Le Président Denis Sassou-Nguesso et Koffi Olomide

La légende de la rumba congolaise a composé une chanson dédiée au Président Denis Sassou-Nguesso qu'il a présentée, et dans laquelle il salue les efforts accomplis ces dernières années en faveur «du développement et de l'amélioration des conditions de vie des populations». A dire vrai, le 6 juin, Koffi Olomide a promis de faire une fête de la reconnaissance, et annoncé qu'il électrisera la capitale congolaise au rythme de la rumba. Reçu au journal de 20 heures sur Télé-Congo, le grand Mopao a salué les réalisations du Président Denis Sassou-Nguesso, au nombre desquelles les Tours jumelles de Mpila, mais également la route lourde Brazzaville-Pointe-Noire.

Il a également évoqué les assises de la BAD que Brazzaville a abritée, et magnifié le projet de construction du pont route-rail sur le fleuve Congo, entre Brazzaville et Kinshasa. «Monsieur Denis Sassou-Nguesso mérite un respect unanime. Il est un modèle, un repère, un grand monsieur. Imaginez un instant, en fermant les yeux, le Congo sans Denis Sassou-Nguesso depuis toutes ces années. Déjà, la paix serait compromise. Il a vaincu, il a combattu, il s'est battu pour le Congo et pour les Congolais», a affirmé Koffi Olomide.

Dans le même élan, il a rappelé que le Congo est un pays en paix, et que le développement ne se

fait pas en quelques jours, c'est un processus. Précisant que le secret de sa réussite demeure le travail, Koffi Olomide a invité les mélomanes à venir massivement à son concert de Brazzaville, mais, il a aussi lancé un appel aux mélomanes de la diaspora de marquer leur présence à son grand concert prévu au Stade de Bruxelles, dans les prochains jours pour faire la fête avec lui.

C'est dans ce contexte que, le Président Denis Sassou Nguesso a reçu le Prix Babacar N'diaye de la BAD des mains du Premier ministre Anatole Collinet Makosso.

Alain-Patrick MASSAMBA

MEDIAS

Les femmes expertes ont leur ambassadrice AWE Samba Makoubama!

Nadège Irène Samba Makoubama, évoluant à l'Agence congolaise d'information (ACI) est depuis le 21 avril 2026, devenue ambassadrice du Forum AWE (Africa Women Experts), pour représenter cette institution dans la région Afrique centrale. La nomination qui vient d'honorer notre consœur est l'œuvre du Comité parité et diversité de ce forum. La promue a été désignée à l'issue d'un parcours ayant débuté par un appel à candidatures lancé en janvier dernier pour sélectionner les ambassadrices AWE. Objectif affiché, renforcer l'action dudit forum sur le continent.



Nadège Irène Samba Makoubama

L'ambassadrice AWE est un relais national et régional de la plateforme, avec pour objectif de renforcer la visibilité de l'expertise féminine africaine dans les médias et accroître l'impact de la plateforme. La nouvelle ambassadrice est chargée de recruter des expertes en les identifiant dans leurs régions respectives; de les valoriser dans les médias en proposant les profils locaux inscrits sur la plateforme à la presse nationale et régionale; et d'organiser des actions locales en relayant les formations de renforcement des capacités.

Cette nomination est l'aboutissement d'un engagement pour l'émancipation de la femme. Devenir l'ambassadrice AWE, elle l'a voulu: "Ma motivation première a été le désir de contribuer activement à la valorisation et à la visibilité des femmes expertes en Afrique centrale. Dans

de nombreux secteurs stratégiques, qu'il s'agisse de l'environnement, du numérique, de la santé ou encore insuffisamment mises en lumière postuler à ce rôle d'ambassadrice s'inscrit donc dans une démarche d'engagement personnel et professionnel, celle de créer des passerelles, de renforcer les réseaux et de favoriser une meilleure reconnaissance de l'expertise féminine. C'est aussi une opportunité pour participer à une dynamique continentale, structurée, avec un impact concret sur le terrain». Cette fonction, a-t-elle poursuivi, «me donne les moyens de porter des initiatives impact, de mobiliser des actrices clés et de contribuer à un changement durable en faveur de l'inclusion des femmes dans les sphères d'expertise et de décision. Mon mandat sera orienté vers des actions concrètes, structurées autour de trois axes principaux: l'identification des femmes expertes en Afrique centrale; constituer une

base de données fiable et représentative des compétences disponibles dans la région; la mise en réseau et le renforcement des capacités, à travers l'organisation d'ateliers, de rencontres professionnelles et de programmes de monitoring pour favoriser le partage d'expériences et l'accompagnement des talents».

La plateforme du Forum AWE (Africa Women Experts) est née en 2018 du constat de la faible représentation des femmes expertes dans les médias, souvent cantonnées à un nombre limité de domaines. Elle est dédiée aux femmes expertes en Afrique et vise à promouvoir une prise de parole équitable entre les femmes et les hommes, tout en améliorant la présence des femmes dans les médias sur le continent. Cet objectif repose sur quatre axes principaux: la mise en lumière des compétences féminines africaines; la mise en relation entre expertes et journalistes; le renforcement des capacités des expertes pour leur expression médiatique; mise en réseau des expertes africaines. Le Forum AfricaWomenexperts.com constitue un répertoire numérique des femmes expertes africaines dans plus de 200 domaines. Il est mis gratuitement à la disposition des journalistes, professionnels des médias, créateurs de contenu, institutions et chercheurs souhaitant identifier et entrer en contact.

Alain-Patrick MASSAMBA

LITTERATURE

Roselyne Aïssi intègre la fratrie!

La fratrie littéraire congolaise vient d'enregistrer une nouvelle adhésion. Celle de Roselyne Aïssi, docteure en pharmacie, diplômée de l'université René-Descartes (Paris V), née le 4 octobre 1982 sur la rive droite du fleuve Congo. La néo-écrivaine a publié en avril 2026, aux Editions Jets d'Encre (Paris, France), son coup d'essai: «Le Chemin d'Imela».



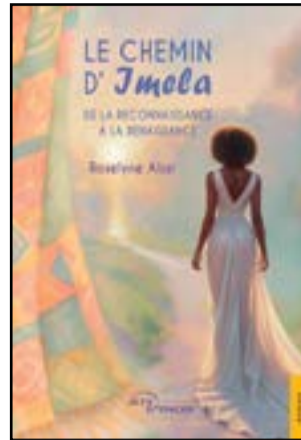
Roselyne Aïssi

Dans cet opus de 108 pages, sous-titré «De la reconnaissance à la renaissance», l'auteure, quadragénaire, explore, avec justesse, l'amour, la foi et la reconstruction de soi. Ancrée dans la culture congolaise, la native de Brazzaville donne ainsi voix à une héroïne dont le parcours intime devient un message universel de dignité et d'espérance.

La trame de son roman de résilience et de renaissance se déroule à Pointe-Noire, la capitale économique congolaise. Où le personnage principal, Imela, styliste brillante et femme de foi, façonne des silhouettes comme on recoud des bles-

sures. Elle avance entre solitude et espérance, habitée par les paroles d'un père disparu et par le désir d'un amour sincère. Une rencontre troublante, puis l'effervescence de la Fashion Week font irruption dans son quotidien et la conduisent vers un homme dont la prestance et la ferveur semblent répondre à toutes ses attentes.

Peu à peu, Imela se laisse convaincre, s'éloigne de ses repères, jusqu'au jour où les silences, les absences et les incohérences fissurent l'illusion.



La couverture du livre

Lorsque la vérité éclate, c'est tout son monde qui vacille, la laissant face à une chute intérieure dont rien ne laissait présager la violence.

Passionnée de mode et dernière de sa fratrie, Roselyne Aïssi est mariée et mère de quatre enfants. Son œuvre est disponible dans toutes les librairies, au prix de 15,30 euros (environ 10.000 F. CFA), et sur le site de l'éditeur (www.jetsdencre.fr).

Véran Carrhol YANGA

RECTIFICATIF

Dans notre édition n° 4336 du vendredi 29 mai 2026, dans l'article intitulé: "L'essai biographique d'Emile Mavoungou sur Jacques Ludovic Opangault", un extrait a été omis dont voici le libellé: "A l'appui de sa critique, l'auteur se réfère à un fascicule «Pour la réussite de notre combat» datant de 1967, dans lequel l'ancien Secrétaire général du Mouvement national de la révolution (MNR) pointait du doigt l'existence d'inégalités sociales héritées du régime colonial afin de rappeler à l'opinion nationale que ces inégalités n'étaient pas le résultat d'une mauvaise gestion du gouvernement, mais d'un contexte historique postcolonial bien précis. Toutes nos excuses à l'auteur et aux lecteurs pour ce désagrément.

Office Notarial

Maître Iman Frédérique NGOUONIMBA
Notaire

146 avenue du Mury Plateau-Ville

Immeuble Kennys «Lord Ganesh», 4^e étage

B.P.: 13152, Brazzaville, République du Congo

Contact: +242 06 706 40 00 officenotarialngouonimba@gmail.com

«LINK & DATA MOBILE CONGO» S.A.R.L.U.

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de 1.000.000 Francs CFA

Siège social: sis à la Case J-374V, Quartier OCH Mougali 3

Brazzaville (République du Congo)

RCCM: CG-BZV-01-2014B13-00210.

EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Aux termes du Procès-Verbal des décisions extraordinaires de l'Associé Unique de la société dénommée «LINK & DATA MOBILE CONGO» S.A.R.L.U., en date du vingt-deux mai deux mille vingt-six, enregistré le vingt-six mai deux mille vingt-six à la recette des impôts de Mpila, sous folio 089/32, N°3824, il a été décidé l'extension de l'objet social, notamment l'ajout des activités suivantes:

- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution, la commercialisation et la représentation de tous produits, matériels, équipements et intrants se rapportant directement ou indirectement au secteur agricole;
- Le négoce de produits agricoles, agroalimentaires et phytosanitaires.

En conséquence, les statuts de la société ont été mis à jour.

Mention modificative des présentes a été portée au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 18 mai 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2014B13-00210.

Pour insertion légale

Maitre Iman Frédérique NGOUONIMBA

FOOTBALL EUROPEEN

L'Afrique exulte avec les Parisiens

Le Paris Saint-Germain entre un peu plus dans la légende du football européen après avoir remporté, samedi 30 mai 2026 à Budapest (Hongrie), sa deuxième Ligue des champions consécutive. Ce sacre historique a provoqué une immense vague de joie non seulement en France, mais aussi en Afrique, y compris au Congo, où le club de la capitale de l'Hexagone compte de plus en plus de supporters.

Pour se hisser sur le toit de l'Europe, le PSG a battu Arsenal d'Angleterre sur le score de 4 buts à 3, à l'issue de la séance des tirs au but. A travers cette victoire arrachée au bout du suspense, le PSG réalise un exploit tout aussi retentissant que rare dans l'histoire de cette prestigieuse compétition. En effet, le club de la capitale française, grâce à son nouveau sacre, entre dans le cercle très fermé des clubs qui ont remporté deux fois consécutives, la Coupe aux grandes oreilles.

Depuis la création de la Ligue des champions en 1992, seul le Real Madrid a fait mieux en la remportant trois fois de suite (2016, 2017 et 2018). C'est dire tout le caractère historique de cette victoire qui permet au PSG de briser le record de titres dans cette compétition sur le plan national. En effet, avec ce deu-



Deuxième Ligue des champions consécutive

xième titre consécutif, il devient le premier club français à remporter deux Ligues des champions et confirme son statut de nouvelle référence du football européen. Il passe désormais devant son rival historique, l'Olympique de Marseille (OM), qui a remporté, en 1993, son seul trophée de LDC.

La victoire des Parisiens n'a pas été célébrée qu'en France. Elle a également été savourée dans bien d'autres contrées du monde, notamment en Afrique où le PSG compte désormais de nombreux fans. En effet, il a conquis le cœur de beaucoup de supporters sur le continent africain où les soirées de Ligue de champions déclenchent les passions et sont

suivies de près. Il faut dire que beaucoup de joueurs africains ou du moins, des joueurs qui ont des liens directs avec l'Afrique, y évoluent. Ils s'appellent Achraf Hakimi (Marocain), Ibrahim Mbaye (Sénégalais), sans oublier le ballon d'Or Ousmane Dembélé, ou l'Ivoirien Désiré Doué. Ce sont des pions essentiels de l'équipe.

Pour la petite histoire, le PSG a une longue et riche histoire avec l'Afrique. En effet, de nombreux talents africains devenus des légendes du ballon rond, tels que le Nigérian Jay-Jay Okocha, le seul ballon d'or africain George Oppong Weah (Libérien), l'Algérien Mustapha Dahleb, l'Ivoirien Serge Aurier, le Sénégalais Idrissa Gana Gueye, le Ca-

merounais Jean-Pierre Tokoto ou encore le Congolais François M'Pelé, pour ne citer que ceux-là, ont fait les beaux jours du PSG. On peut donc dire que l'Afrique, à certains égards, se reconnaît dans cette victoire du PSG, du fait de cette proximité historique avec ce club.

Deux titres d'affilée, le double succès de PSG est avant tout le résultat de la patience et de la persévérance. Après l'ère des stars avec comme résultat des échecs, le club mise désormais sur un collectif qui se révèle payant.

Franck SOUAPIBOU

CAN U-17: Le Sénégal sacré champion d'Afrique

Trois ans après son premier titre en TotalEnergies CAF Coupe d'Afrique des Nations U-17, le Sénégal est de nouveau sur le toit de l'Afrique. Au terme d'une finale irrespirable face à la Tanzanie (1-1, 4-2 t.a.b.), mardi 2 juin 2026 à Rabat, les Lionceaux de la Teranga ont décroché la coupe.

Une victoire acquise au bout de la séance des tirs au but, où le sang-froid sénégalais a fait la différence.

HANDBALL

De nouvelles équipes découvrent la compétition



Le tournoi suit son cours normal à Brazzaville comme à Pointe-Noire

Le tournoi de gala de la dynamique "Le réveil du handball congolais" est une occasion pour le public de découvrir de nouvelles équipes qui, elles-mêmes, découvrent la compétition. L'initiative de la dynamique "Le réveil du handball congolais" gagne du terrain, mobilise des énergies et s'enracine davantage dans le mouvement sportif national. Lors de la 7^e journée disputée dimanche 31 mai 2026 au Centre sportif et universitaire de Makélékélé, AS Bokouélé en hommes et Centre de Formation Pierre Ntsiete (CFPNT) en dames, ont lancé leurs jeunes joueurs dans le bain. Leurs premières rencontres resteront, à coup sûr inoubliables. «Il n'y a pas mieux que la compétition pour accélérer l'apprentissage de nos recrues», précise un dirigeant.

«L'entrée en lice de ces deux équipes symbolise l'essor d'une discipline en pleine expansion. Chaque affiliation témoigne de la vitalité de notre Dynamique et de son pouvoir de rassemblement. C'est une victoire pour le handball congolais», se satisfait un responsable de ce mouvement.

Sur le terrain, les résultats ci-après ont été enregistrés :

- AVR-Lion Sport : 28-22 (SH)
- Lion Sport-ASEL : 22-17 (SD)
- Péto-Sport-Patronage Sainte-Anne : 25-27 (SH)
- ASOC-CFPNT : 30-20 (SD)
- ASB-JSO : 30-25 (SH)

G.-S.M.



Fondation Odzala-Kokoua-Lossi
PB 62 Brazzaville, République du Congo
Tél. +242 056 153 3018

odzala@africanparks.org / www.africanparks.org

La protection des espèces menacées dans le contexte de l'ouverture de la saison de chasse

À l'occasion de la Journée internationale des espèces menacées, célébrée le 11 mai, une campagne de sensibilisation a été organisée à Ouessou afin de renforcer la compréhension des enjeux liés à la protection des espèces et de leurs habitats. Près de 500 personnes ont été sensibilisées dans les marchés domaniaux à travers des échanges directs et la distribution de supports d'information, tandis qu'un atelier a réuni 50 participants, dont 22 femmes, offrant un cadre de discussion autour des pratiques durables et de la gestion des ressources fauniques. Les messages ont également été diffusés auprès des communautés riveraines du Parc national d'Odzala Kokoua via une radio locale ainsi que d'une diffusion sur une chaîne nationale, permettant d'étendre la portée de l'initiative.

Cette mobilisation intervient dans un contexte marqué par l'ouverture officielle de la saison de chasse au Congo, du 1^{er} mai au 31 octobre. Encadrée par des règles strictes, cette période vise à assurer une utilisation durable des ressources fauniques, notamment à travers le respect des quotas, l'interdiction de la chasse des espèces

protégées et l'application rigoureuse des lois en vigueur. Elle rappelle l'importance d'une gestion responsable et collective de la faune sauvage, considérée comme un patrimoine partagé.

Dans ce cadre, les actions de sensibilisation menées à Ouessou s'inscrivent dans un effort plus large associant information, application de la loi et collaboration entre les autorités, les communautés et les partenaires techniques. Entre janvier et avril 2026, environ 1 568 kg de viande de brousse ont été saisis dans la zone, ainsi que des produits issus d'espèces protégées, notamment de l'ivoire et des dérivés de pangolin. Ces données illustrent les pressions existantes, tout en reflétant le travail mené pour renforcer le respect de la réglementation et limiter les pratiques non durables.

Les opérations de terrain ont également permis le retrait de centaines de collets et la saisie d'armes utilisées pour la chasse illégale, contribuant à réduire les impacts sur la faune. En parallèle, des actions de renforcement des capacités ont réuni autorités administratives, forces de sécurité et acteurs du système judiciaire, afin d'améliorer la coordination et l'application des lois en matière

de gestion des espèces sauvages.

Au delà des opérations, la sensibilisation reste un levier essentiel pour promouvoir une gestion responsable des ressources naturelles, en particulier pendant la période d'ouverture de la chasse. En combinant mobilisation communautaire, cadre réglementaire et actions opérationnelles, cette approche contribue à maintenir les équilibres écologiques tout en soutenant les moyens de subsistance des populations locales. Dans ce contexte, la protection des espèces menacées repose à la fois sur le respect des règles, le renforcement des collaborations et le partage des connaissances, à l'échelle de l'ensemble du paysage.

Les actions de conservation dans le paysage d'Odzala Kokoua et du Sanctuaire de Gorilles de Lossi sont rendues possibles grâce à l'engagement des institutions nationales notamment l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires protégées (ACFAP), du Ministère de l'Economie Forestière (MEF), ainsi que celui de nombreux partenaires financiers et techniques, notamment le programme NaturAfrica de l'Union européenne, le Legacy Landscape Fund, la Fondation Rob Walton, l'Elephant Crisis Fund, le Pangolin Crisis Fund, Stichting Natura Africae, ainsi que le projet RIFOP (Renforcement et Innovation en Foresterie Participative), mis en œuvre par l'ASBL Nature+ en faveur des communautés locales vivant en périphérie du Parc National d'Odzala-Kokoua.

